

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 17 septembre 2018, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal des séances publiques des 18 juin et 09 juillet 2018
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Création de la bourse «Catherine VILLEGA-ARINO»
- 4 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2017

RAPPORTEUR M. VILLEGA-ARINO – Adjoint délégué à la Culture

- 5 - Construction d'un équipement culturel de Centre-Ville – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°2

RAPPORTEUR M. JESTIN - Adjoint délégué aux Finances et aux Propriétés communales

- 6 - Subvention exceptionnelle à l'association Move and Feel de Talence
- 7 - Déclassement du domaine public communal - Parcelle AI 41 salle de la Médoquine
- 8 - Autorisation de la SARL HALLES DE TALENCE, à consentir une inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charente sur les parcelles situées à TALENCE cadastrées section AM 488, 490 et 492, en vue du financement de la construction de la halle commerciale

RAPPORTEUR M. PARANTEAU - Adjoint délégué aux Associations et Infrastructures Sportives

- 9 - Subvention exceptionnelle aux associations USTA , Badminton et Ornon Gironde Escrime
- 10 - Convention d'agrément des Educateurs Territoriaux sportifs dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire
- 11 - Convention relative à l'enseignement de la natation scolaire au Stade Nautique Henri-Deschamps
- 12 - Subvention exceptionnelle à l'association «UST GYM»

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN - Adjointe déléguée au Développement Durable, à l'Urbanisme et à l'Habitat

13 - Création d'une bricothèque (Retirée de l'ordre du jour)

14 - Prorogation du Programme d'Intérêt Général métropolitain «Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole» - Décision – Autorisation

RAPPORTEUR Mme PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines

15 - Création d'un poste d'Administrateur SIGB et portail à la Médiathèque

16 - Création d'un poste d'ATEA principal à l'Ecole de Musique et de Danse

17 - Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

18 - Renouvellement du poste d'enseignant Jazz

19 - Régularisation du tableau des effectifs des fonctionnaires au 1/07/2018 et transformation d'un poste au 1/09/2018

20 - Création d'un poste d'infographiste

21 - Actualisation de la répartition du temps de travail des animatrices en ateliers d'arts plastiques en contrat a durée indéterminée

22 - Fin de mise a disposition de fonctionnaire

23 - Mise à disposition d'un Directeur des Systèmes d'Information par Bordeaux Métropole

RAPPORTEUR M. FARGUES - Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

24 - VidéoMix 2019

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2018, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 17 septembre 2018 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, M. PARANTEAU, Mme CASTAGNERA, M. GOYER (à partir de la question n° 5), Mme FABRE-TABOURIN, M. LABOURDETTE, Mme DESGUERS, Mme PITOT, M. PENE, M. ERCHOUK, M. CAZABONNE, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme CHABBAT, M. FARGUES, M. GARRIGUES, Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme ROSSI, Mme SAUTOUR, Mme BEFVE, M. AMBRY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. DELLU, Mme SAHOULBA (entre la question n° 1 et la question n° 4), Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE

Excusés ayant donné délégation : M. GOYER (procuration à Mme DESGUERS entre question n° 1 et n° 5), Mme CHADEBOST (procuration à M. LABOURDETTE), Mme SAHOULBA (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC à son départ à partir de la question n° 4)

Absents : A. HIERET, MN DENON-BIROT, T. GELLE

M. LABOURDETTE a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Merci de votre présence à ce Conseil municipal du 17 septembre 2018. Je voudrais vous signaler une petite chose importante, c'est que nous allons retirer la délibération sur la création de la bricothèque qui fait partie du budget participatif. Nous ne sommes pas tout à fait prêts avec l'association. Nous nous posons notamment des questions sur les assurances. Enfin, nous nous posons, notre service juridique se pose, beaucoup de questions, notamment sur la réparation des outils qui vont être loués pour protéger l'association. Nous avons donc besoin de quelques semaines supplémentaires. Nous la retirons pour vous la représenter une fois que nous y verrons clair. Nous avons les locaux et une organisation. Cela ne remet bien sûr pas en cause ce projet-là.

Nous allons commencer par une déclaration de M. Stéphane AMBRY à qui je vais laisser la parole avant de faire les informations du Conseil.

M. AMBRY : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Merci, Monsieur le Maire, de me laisser la parole pour annoncer aux collègues qui ne le savaient pas que je pose ma démission du Conseil municipal pour des raisons personnelles compte tenu de mon âge avancé. Je sais que certains trouvent que ce n'est pas assez, pour moi cela suffit. Je pense qu'il faut laisser la place aux jeunes.

Dix ans dans l'opposition, trois campagnes municipales, je voudrais vous dire tout l'intérêt que j'ai trouvé à participer à ma place à la vie politique de cette municipalité. Je n'avais aucun attrait pour la politique nationale, mais je voulais m'intéresser à la politique municipale. Je n'ai pas été déçu malgré les trois défaites.

Tous mes remerciements à tous mes collègues conseillers pour les échanges parfois musclés que nous avons eus ensemble ici dans ce Conseil, mais cela fait partie de la vie démocratique et je pense qu'il faut que cela continue à Talence. Les maires successifs ont toujours autorisé cette prise de parole dans le Conseil. Je les en remercie et je souhaite que cela continue et que ce soit une tradition républicaine dans cette ville. Remerciements aussi pour le travail fait dans les commissions auxquelles j'ai participé. Je pense notamment à la commission Urbanisme où, depuis dix ans, je dis à ceux qui veulent l'entendre que la politique de Talence a totalement changé. Ceux qui n'ont pas connu ce qu'il se passait il y a dix ans peuvent me poser des questions après le Conseil.

Les bonnes idées, j'ai constaté qu'elles n'appartiennent à personne et que bien souvent la majorité n'a pas hésité à prendre des idées que nous avons émises. Je l'en remercie et je pense que c'est une bonne chose de s'écouter les uns les autres et de savoir ce qui est bon pour les citoyens. Le problème qui reste, à mon avis, et que je vous livre pour finir, c'est une idée que j'avais soumise au Conseil en 2008 et Monsieur le Maire avait demandé que l'on fasse un groupe de travail à ce sujet, c'est le groupe Energie. Le groupe énergie, j'y tiens. Pourquoi ? Parce que je crois très sincèrement que c'est vraiment un des objectifs de notre municipalité pour les années à venir. L'énergie va devenir de plus en plus rare et il nous faut

avancer. Cette commission, ce groupe de travail a fait du très bon travail pendant ces quatre, cinq ou six années. Des économies d'énergie ont été faites. Les investissements ont commencé à être faits et sont bien faits. Maintenant, il reste à passer à ce que l'on appelle une politique énergétique de la Ville, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement faire des économies, c'est élaborer un budget, se fixer des objectifs et après les atteindre. Je crois que nous sommes en capacité de le faire. Ce n'est pas aux services municipaux de faire ce travail. Les services municipaux font un très bon travail à leur place. C'est aux politiques d'amener la construction d'une politique. Je voulais vous livrer ceci en terminant mes mandats.

Je vous remercie, encore une fois, pour toute l'attention que vous avez pu avoir et moi celle que j'ai pu avoir à votre égard. Bonne route à vous tous !

(Applaudissements).

M. LE MAIRE : Mon cher Collègue, bien sûr, nous respectons votre décision et les raisons qui vous poussent à vous retirer. Je voulais vraiment vous rendre hommage très humblement, moi qui suis maire depuis moins d'un an, pour l'ensemble de votre engagement. Je pense qu'effectivement l'engagement dans une minorité est quelque chose d'assez particulier – vous l'avez souligné et votre engagement pour les Talençais depuis 2008. Je crois – je l'avais rappelé d'ailleurs lors de mon élection – que l'opposition a un rôle tout à fait important – et pas qu'à Talence – à partir du moment où les relations avec cette opposition justement sont constructives, qu'elles permettent d'apporter un certain nombre de choses et qu'elles s'inscrivent parfaitement dans votre logique. Je voulais vraiment vous le dire, cher Stéphane. Je voudrais aussi en tant qu'homme saluer votre action pour l'ensemble de ce que vous avez fait. Je pense notamment à l'association Antigone quand vous étiez avocat, notamment pour les jeunes en difficultés scolaires. Et puis, bien sûr, tout le monde connaît votre engagement pour l'IRTS – nous avons eu l'occasion d'en discuter – qui quand même regroupe près de 70 salariés et 800 étudiants. Donc, je voulais vraiment, au nom du Conseil municipal, vous exprimer notre gratitude. Vous allez nous manquer. Nous souhaiterons la bienvenue, bien sûr, à votre remplaçant lors du prochain Conseil, mais en tout cas nous vous remercions pour l'ensemble de l'œuvre. Cette standing-ovation, qui fait suite à ce week-end si particulier, veut bien dire qu'à des moments, la République sait s'unir pour remercier celles et ceux qui œuvrent pour elle.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, rappeler quel week-end pour Talence et pour ses habitants ! Je ne pouvais pas faire l'économie d'en parler. Nous n'allons pas dire capitale mondiale, mais en tout cas qu'est-ce que l'on aura parlé de Talence depuis hier soir. Quel formidable moment que ce Décastar, ce sport avec ces sportifs si humbles, qui nous ont offert un spectacle – et je ne peux pas oublier les heptathloniennes non plus, parce qu'il n'y avait pas qu'un record du monde, il y avait aussi des athlètes féminines – d'anthologie. Beaucoup de gens nous ont dit hier qu'ils étaient heureux d'y avoir participé. Cela légitime vraiment tout ce que nous allons faire au sein de ce stade. J'ai eu le président de Bordeaux Métropole ce matin au téléphone qui m'a confirmé tout l'intérêt. J'avais un peu

peur que vu que l'on avait fait un record du monde on puisse nous dire que les travaux du stade... Mais en fait pas du tout. Donc, il a confirmé le calendrier de travaux et ces éléments-là. Un week-end qui aura été marqué également par la participation très nombreuse lors de l'inauguration du château des Arts samedi soir et puis plus généralement ce week-end du patrimoine lors duquel nous avons fait visiter d'autres structures que le château des Arts. J'en parlais tout à l'heure avec Madame CHADEBOST, il y a près de 5 000 personnes qui ont participé à ces deux événements. Nous étions quasiment 3 000 pour l'embrasement du feu d'artifice du château des Arts samedi soir. Beaucoup de gens qui nous ont posé bien sûr des questions sur le devenir de ce château. Vous l'avez vu, je l'ai annoncé, nous consulterons la population, les comités de quartiers, les conseils communaux de manière à essayer de voir quels seraient les éléments qui pourraient nous permettre d'avoir des pistes. Une chose est sûre, j'ai demandé à un certain nombre de Talençais qui assistaient à cette inauguration, qui ont assisté aussi au concert de l'OST et d'un groupe qui était plus dans une thématique rock, un seul mot pour qualifier le château et tout le monde me parlait de la tranquillité, du temps pour soi et du repos. Donc, peut-être qu'il y aura quelque chose à aller chercher de ce côté-là dans ces 15 000 m² de jardin, dont la moitié est ouverte au public depuis ce matin, le temps que nous puissions effectuer les travaux nécessaires de la bâtisse et il y en aura un petit peu besoin.

Et puis, enfin, même si c'est un événement qui est récurrent, les conditions dans lesquelles cette rentrée scolaire s'est passée. J'ai eu l'occasion de le dire. Avec pour près de 3 000 jeunes Talençais en maternelle, élémentaire. Il ne fallait pas oublier que nous repassons à la semaine de quatre jours, que nous avons ouvert plusieurs centaines de places dans nos centres de loisirs. Donc, l'occasion m'est donnée, si vous me le permettez en tout cas, de remercier les élus, les bénévoles et l'ensemble des services. Je le disais, ce sont plusieurs centaines de personnes qui travaillent depuis des semaines à la réussite de ces événements et puis plus généralement de tout ce qu'il se passe à Talence. Je voulais vraiment que nous ayons une pensée pour eux en ce début de Conseil municipal puisque ces réussites sont les leurs avant toute chose.

Nous allons pouvoir passer maintenant au côté technique de ce Conseil.



N° 1- Approbation du procès-verbal des séances publiques des 18 juin et 09 juillet 2018

M. LE MAIRE : Appelle-t-il de votre part des souhaits, des remarques ? Non. Nous les adoptons. Je vous remercie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques des 18 juin et 09 juillet 2018.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Je n'ose imaginer qu'il y ait des questions compte tenu du nombre de décisions municipales qui ont été prises notamment pour tout ce qui est culturel, espace seniors. Vous en avez beaucoup et nul doute que vous avez des questions.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, bonjour. Sur la décision n°5, s'il vous plaît, il s'agit d'un accord-cadre relatif à l'accès d'une solution de billetterie informatisée et dématérialisée pour une durée d'un an. Le montant de la dépense maximum étant de 12 000 €. Pourriez-vous nous donner des informations sur le montant des billets qui seront vendus pour estimer, à l'aune de la valeur de la dépense en billets, le fait que ce soit compatible avec la dépense prévue ?

M. LE MAIRE : Parfaitement. En fait, c'est une solution de billetterie électronique qui est utilisée pour le règlement des spectacles programmés par le service culturel sur les différents lieux de la ville. Donc, à l'aune du tarif que nous allons d'ailleurs voter, ou que nous avons voté, du service culturel et des différents retours que nous avons eus, ce montant a été estimé en conséquence et devrait couvrir les besoins pour l'année qui vient.

Mme GRESLARD-NEDELEC : J'ai peut-être mal formulé ma question. Là, c'est l'achat de cette solution. Est-ce que cela comprend le prix des billets ou pas ?

M. LE MAIRE : Non. C'est achat et maintenance de la solution. Le prix des billets, à l'intérieur après, cela nous permettra de sortir.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Donc, ma question est bien précise. En face, quel est le montant des billets vendus, le chiffre d'affaires de la billetterie ? C'est pour avoir une idée de la comparaison du poids du système par rapport au poids...

M.DELLU : Parce que ce n'est pas 120 € par an, mais 12 000.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Cela vaut-il le coup si nous ne vendons que 8 ou 10 000 € de billets ?

M. LE MAIRE : Les chiffres, nous vous les communiquerons par rapport aux recettes. Ce qui est sûr, c'est que ce montant-là est un prorata de pourcentage sur chaque billet émis. Donc, nous vous les donnerons en fonction de. En sachant que le prix des billets est une chose, mais que compte tenu de la politique menée – mais je pense que le premier adjoint pourra en parler mieux que moi – il y a aussi des billets gratuits émis.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Cela ne remet pas en cause la pratique culturelle.

M. LE MAIRE : Je ne dis pas que vous remettez en cause. Je dis juste qu'il y a des billets gratuits qui sont émis puisque nous avons aussi un certain nombre de billets gratuits.

M. DELLU : Bonjour Monsieur le Maire, décision n° 3. Nous voyons qu'il y a un avenant de prolongation d'une année avec la SAS NOVASANCO. Nous voulions savoir quels sont les critères de prorogation d'une année.

M. LE MAIRE : Cher collègue, peut-être que M. LABOURDETTE peut répondre. Juste vous rappeler que NOVASANCO développe une activité de services de tests informatiques et d'ingénierie. Sur la prolongation de la pépinière ?

M. LABOURDETTE : Ce qu'il se passe quand nous donnons l'autorisation de prolongation c'est que nous estimons qu'il peut y avoir suite au changement une mise en risque de l'entreprise qui ne trouve pas de locaux suffisamment abordables. Donc, nous les préparons à une sortie. C'est maximum un an, mais ils peuvent sortir avant.

Mme. DE MARCO : Nous n'avons pas de questions préalables, sauf sur la 90 et la 100.

Sur la 100, dépôt d'un permis de construire concernant l'installation de constructions modulaires d'une surface de 120 m² sur une parcelle AY6. C'est pour l'association les Restos du Cœur. Pouvez-vous nous préciser le lieu ? Parce que nous n'avons que la parcelle. Et est-ce que cela a un rapport avec la 90 qui est la passation d'un marché relatif à la fourniture et à l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués ?

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, vous avez tout à fait raison de lier les deux. Tout simplement, je rappelle que les bâtiments modulaires qui sont situés sur l'emprise du château Margaut présentent, indépendamment de l'inaccessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des signes évidents de vieillesse. Nous avons lancé, je vous le rappelle, un projet de maison des solidarités qui verra le jour d'ici quelques années aux alentours de Thouars. En attendant, il nous faut reloger les deux associations qui sont dedans. Donc, en fait, les deux décisions sont liées avec les bâtiments modulaires qui seront installés sur l'espace Peydavant ; l'ensemble de ce déménagement sous l'égide du CCAS et de nos services devant s'effectuer dans les prochaines semaines, notamment pour être prêt pour la campagne d'hiver et se fait en étroite relation avec les personnes responsables des Restos du Cœur.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Mais la 90 c'est pour...

M. LE MAIRE : Et la 90, c'est pour justement acheter les bâtiments neufs modulaires. Cela leur permettra d'avoir un petit peu plus de mètres carrés et surtout d'être au sec, puisque les Algeco de Margaut sont dans un état avancé.

M. GUERIN : Du coup, les 60 jours, cela correspond à quoi ? Les 60 jours qui sont indiqués dans le point n°90.

M. JESTIN : Les 60 jours, c'est le délai qui était accordé pour la mise en place dans le marché qui a été lancé, mais la vraie réponse, c'est que nous devrions être prêts pour début novembre, pour la campagne d'hiver, comme le Maire l'a précisé.

M. GUERIN : D'accord. Ce sont les délais pour la mise en place de ces Algeco. Nous sommes donc propriétaires et ils restent jusqu'à la construction définitive.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Ce sont des Algeco que nous avons voulu neufs et d'une grande capacité pour héberger le temps venu, une fois que les Restos du Cœur auront gagné la Maison des Solidarités, pour y héberger des associations. Nul doute que compte tenu des m² – et ce n'est pas Mme SALLET qui va dire le contraire – et du nombre de m² qu'on nous demande très régulièrement, ils trouveront preneurs très rapidement.

Mme DE MARCO : En ce qui me concerne, la dernière question sur les décisions municipales. C'est la n°105. Je dois dire que j'ai eu la réponse en aparté ce week-end. Cela concerne une des expulsions qu'il y a eu cet été sur Talence puisque nous avons remarqué qu'il y en avait eu plusieurs. En définitive, c'est une expulsion qui a été réalisée au 3 rue Gutenberg. Il y avait marqué dans ce document «propriété de la Ville de Talence». Je pense que cela fait partie du lot, il me semble, pouvez-vous me le préciser, que cette 3 rue Gutenberg fait partie du lot d'acquisition du château des Arts avec la maison de la conciergerie plus ce bâtiment rue Gutenberg ? Vous n'avez pas acheté que le château. Vous avez acheté tout un lot.

M. LE MAIRE : Cela fait partie du lot. Oui, tout à fait.

Mme DE MARCO : Je voulais avoir la précision.

M. LE MAIRE : Dans la décision municipale, il était indiqué «décision municipale». C'est celle qui vous avait été présentée lors de l'achat pour les 2,4 millions d'euros. Ces 2,4 millions d'euros comprennent le château, le parc et un certain nombre de dépendances, dont ces maisons d'habitation.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pourrais-je avoir des éléments d'information sur la décision n°32 ? Il s'agit d'acquisition de matériel de sport. Est-ce pour du remplacement de matériel déjà usagé ou pour un complément d'équipement ?

M. LE MAIRE : M. PARANTEAU pourrait, à mon avis, mieux répondre. Le matériel de gymnastique, ce sont les 40 000 €. De mémoire, il doit s'agir du remplacement des praticables.

M. PARANTEAU : C'est un tatami qui est remplacé. C'est un remplacement de matériel. Tout cela, c'est de la maintenance régulière que nous voyons de façon récurrente par rapport à tout le matériel à mettre en place.

M. LE MAIRE : C'est notamment à destination de l'UST judo. Nous avons vu quelques photos du matériel qui avait été notamment endommagé suite à l'épisode de grêle du mois de mai. Donc, ils ont des tapis tout neufs.

Mme CONGOSTE : Je voulais revenir sur les numéros 2, 16, 24 et 7 qui concernent les populations nomades de gitans qui sont expulsées. Je voudrais savoir où en était l'aire d'accueil. Parce que s'ils se sont installés, c'est peut-être qu'ils n'ont pas pu s'installer ailleurs. Normalement, des communes comme Talence, Villenave-d'Ornon, Bègles ou Gradignan s'étaient regroupées pour proposer une aire d'accueil à ces populations. Donc, je suis étonnée de voir une expulsion de ces populations.

M. LE MAIRE : M. BONNIN va peut-être nous parler de la CLECT et où nous en sommes des aires d'accueil des gens du voyage au niveau de Bordeaux Métropole.

M. BONNIN : Au niveau de Bordeaux Métropole, la question est toujours en suspens. Il nous manque encore une aire de grand passage pour les gens du voyage, moyennant quoi nous avons toujours mille difficultés à expulser ces gens du voyage quand ils viennent stationner sur des aires comme la faculté. Il y en a eu énormément ces dernières semaines sur Pessac, un peu sur Talence et un peu sur toutes les banlieues. C'est très compliqué. Nous avons eu des surfaces disponibles, mais après elles sont systématiquement refusées. Le problème est en suspens et tant que nous n'aurons pas réglé définitivement cette affaire, nous aurons des soucis avec des occupations sauvages de nos terrains.

M. CAZABONNE : Un complément d'information. C'est vrai que dans le cadre du PLU nous devrions avoir une aire d'accueil pour les grands passages sur la Métropole. Actuellement, depuis plusieurs mois, le Président de la Métropole cherche un accord avec des maires pour trouver cette aire. Certains maires avaient fait des propositions. La Métropole avait fait d'autres propositions à des communes qui refusent. Le préfet, en l'état actuel des choses, refuse les expulsions ou au moins fait traîner un peu les expulsions demandées par les mairies justement parce que nous ne sommes pas en accord dans le cadre du PLU. En revanche, si c'est une expulsion par un «privé» type université, là, il peut faire expulser. Mais tant que nous n'aurons pas trouvé un terrain... Alain JUPPÉ avait demandé à l'ancien préfet de choisir lui-même arbitrairement, de désigner tel terrain parce que le Président de la Métropole lui proposait trois ou quatre terrains possibles. M. DARTOUT est parti sans avoir tranché là-dessus. L'autre jour, Alain JUPPÉ disait qu'il allait redemander au nouveau préfet de faire un choix lui-même puisque les terrains possibles, les maires ne veulent pas. Nous en sommes là, mais il est vrai que cette absence de 3^e aire est un handicap à l'expulsion.

Mme CONGOSTE : Donc, c'est toujours la suite de l'expulsion du camp andalou ou sont-ce des Gitans de l'Est ?

M. CAZABONNE : Toutes les années il y a des périodes comme cela de grand passage. C'est pour cela qu'il faut avoir des aires pour les grands déplacements soit parce qu'ils partent aux Saintes-Maries-de-la-Mer, soit parce qu'ils se déplacent.

Mme CONGOSTE : Donc, ce sont des Andalous.

M. CAZABONNE : Non, pas seulement.

Mme CONGOSTE : Je suis très surprise de voir que depuis tout ce temps il n'y a toujours pas de solution pour ces populations. C'est très violent.

M. CAZABONNE : Là actuellement, c'était un cas très particulier. C'était une famille – et vous savez que les familles sont nombreuses – qui avait une personne qui était malade, en traitement à l'hôpital, de chimiothérapie, je crois. Ils s'étaient engagés à partir à la fin des soins. Ils ont été extrêmement corrects, ils ont tout nettoyé, ils n'ont pas occupé les terrains de football et ils sont partis à la date prévue quand les soins étaient terminés. Donc, il n'y avait rien à redire là-dessus. Mais ce ne sont pas que des Andalous.

M. LE MAIRE : Pour finaliser la réponse, ma chère collègue, vous dire que nous en avons parlé la dernière fois en Bureau à Bordeaux Métropole. Il y a des quasi-accords sur certains terrains. Maintenant quasi accords ne veut pas encore dire être signataire, mais que la Métropole fait tout pour se mettre en règle de manière à offrir des endroits décents sur lesquels nous puissions effectivement avoir du passage. Ne croyez pas que c'est un manque de volonté. C'est juste que ces terrains-là ne sont pas si simples que cela à trouver en termes de surface.

Mme CONGOSTE : Je sais bien, mais cela fait longtemps.

M. DELLU : Je me permets de compléter ce qui vient d'être dit. Il y a trois aires de grand passage qui nous sont imposées par la réglementation qui figure en tout cas dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme, mais nous allons dire qu'il n'y en a que deux qui sont aujourd'hui identifiables sur une carte, sachant que cela répond à un certain nombre de critères d'accession, etc., et qu'il y a sans doute de la part de beaucoup de maires une volonté, sans doute de la part d'autres une volonté, mais plutôt de traîner les pieds et que des terrains ont été proposés qui, vraisemblablement, au moins en apparences, pouvaient convenir, mais qui en réalité étaient frappés par des contraintes liées aux risques technologiques, au risque inondation, au risque que sais-je, et qui en conséquence ont été refusés par le préfet. Je dis cela parce que certains élus disent : «Oui, mais quand même quand ils viennent on ne peut pas dire que ce soit dans les meilleures conditions alors on peut leur donner un terrain inondable». Certes, mais le jour où il y a un problème, qui portera la responsabilité ? En l'occurrence, c'est le maire.

M. LE MAIRE : J'ai une vague idée, oui. Vous aviez une autre question, mon cher collègue ?

M. DELLU : Oui j'ai une question concernant la décision n° 87, puisqu'apparemment la Ville a perdu en première instance au tribunal administratif le 19 avril 2018 et il serait probablement intéressant pour le Conseil municipal de connaître le contenu de cette décision.

M. LE MAIRE : Je ne crois pas que nous ayons perdu, mon cher collègue. Nous parlons bien de la SAS Aquitaine Promotion,

M. DELLU : Bien sûr.

M. LE MAIRE : Pour vous rappeler que nous avons refusé un permis de construire le 1^{er} décembre 2016 à la société Aquitaine Promotion pour ce fameux projet situé sur Marc Sangnier. Par requête en date du 20 janvier 2017, la société Aquitaine Promotion a demandé au tribunal administratif l'annulation de cet arrêté. Par jugement en date du 19 avril 2018, le tribunal administratif, suivant l'argumentation remarquable du service juridique de la Ville qui représentait la commune en défense dans ce dossier – vous voyez que parfois il ne faut pas lire ce qu'on écrit – a rejeté la requête de la société Aquitaine Promotion. Cette dernière estimait que la commune avait commis une erreur de droit en ne tenant pas compte du périmètre de modération des normes de stationnement figurant au zonage du PLU. Or, s'il est constant que le projet se trouve en limite avec le projet de modération, celui-ci n'affecte qu'une très faible partie de la parcelle objet du projet. En effet, la partie de la parcelle couverte par ledit périmètre représente une surface de 145 m² environ sur une surface totale de 2 890 m², soit 5 % de cette dernière. L'objectif de la règle issue de l'article 98 de la loi du 13 décembre 2000 est d'assurer une réduction de l'obligation en matière d'aire de stationnement pour les constructions à proximité des transports en commun. Or, le projet envisagé par la société Aquitaine Promotion se trouve en majorité en dehors de ce périmètre et notamment les différents accès au bâtiment. L'entrée de la résidence est située au niveau du giratoire, soit en dehors dudit périmètre, tout comme l'accès automobile qui se trouve sur la rue Marc Sangnier. Le projet ne pouvait donc bénéficier des effets de périmètre de modération compte tenu de la modicité de la surface de la parcelle couverte par celui-ci. Si l'interprétation de la Ville relative à l'application du périmètre de modération est confirmée en appel, l'arrêt rendu pourrait constituer une nouvelle jurisprudence à l'égard de laquelle la Métropole est très attentive, ainsi que nos collègues des différentes villes chargés d'instruire les permis de construire. Le ministère d'avocat étant obligatoire devant la Cour, la présente décision municipale a pour objet la désignation du cabinet LE BAIL qui représentera la Ville sur ce dossier. Quant au calendrier, la procédure devant la Cour d'administrative d'appel de Bordeaux dure en moyenne deux ans. Je vous confirme, parce j'ai mon responsable du service juridique qui me le dit : nous avons gagné, nous n'avons pas perdu.

M. DELLU : Pourquoi, ai-je dit autre chose. Excusez-moi, c'est un lapsus.

M. LE MAIRE : Ce qui prouve bien que l'argumentaire était bien remarquable.

M. DELLU : Ce qui prouve bien que nous avons raison de poser les questions.

DELIBERATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 21/06/18	Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la sécurisation des paiements des administrés, via le web, des prestations municipales du 01/08/18 au 31/07/19, renouvelable par tacite reconduction 2 fois 1 an. Montant de la dépense : - Abonnement mensuel de 30 € TTC et coût par paiement effectué de 0,15 € (montant annuel : 3 600 € TTC).	Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes - Bordeaux (33)
N° 2 21/06/18	Décision de procéder, par voie d'huissier, au constat d'occupation sans titre, par une quinzaine de caravanes, sur le terrain municipal situé à l'angle de l'avenue de Thouars et de la rue F. Rabelais, à Talence, afin par la suite, de permettre à la collectivité d'entreprendre une procédure de référé expulsion devant la justice.	SCP d'huissiers de justice Périquet – Barrenèche – Crespy - Bordeaux (33)
N° 3 22/06/18	Passation d'un avenant de prorogation pour la mise à disposition de locaux dans la structure de la pépinière «Talence Pépinière» , pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2018.	Sté Novasanco - Talence
N° 4 22/06/18	Organisation d'un spectacle «14-18 : comment, ce serait donc cela la guerre ?», à la médiathèque G. Castagnéra, le 9 novembre 2018 Montant de la dépense 765 € TTC	Cie Ribambelle - Nérac (47)
N° 5 25/06/18	Passation d'un accord-cadre relatif à l'accès à une solution de billetterie informatisée et dématérialisée, pour une durée d'1 an à compter du 1 ^{er} septembre 2018. Montant maximum de la dépense : 12 000 € TTC	SAS MAPADO - Lyon (69)
N° 6 26/06/18	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc, du château Peixotto et matériels de la ville dans le cadre de l'organisation des «animations de l'été», les 17-24-26-31 juillet et 2-6-9-16-21-28	Association Talence Evénements - Talence

	août 2018.	
N° 7 26/06/18	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 8 conférences sur l'histoire de l'art, au Forum des Arts et de la Culture(11/10-22/11-13/12/18, 10/01-07/02-14/03-11/04-23/05/19) avec la mise à disposition de l'auditorium. L'entrée des conférences est fixée à 3,00 €. Montant de la prestation : 3 120 €	Association ACCHLA - Talence
N° 8 26/06/18	Passation d'une convention pour l'organisation de cours sur l'histoire de l'art, du 24/9/18 au 24/06/19, au Forum des Arts et de la Culture, avec la mise à disposition de l'auditorium. Participation demandée par l'association à chaque participants : 115,00 €	Association ACCHLA - Talence
N° 9 26/06/18	Passation de marchés relatifs à l'impression des guides municipaux, de la date de notification au 31/12/18 : Lot 1 – Guide de la ville «Cité guide» - Impression Montant de la dépense : 14 663,00 € TTC + prestation supplémentaire éventuelle «3 000 exemplaires du plan» 165,00 € TTC Lot 2 – Guide Talence Culture «Cité Culture» - Impression Montant de la dépense : 5 940,00 € TTC Lot 3 – Guide de la Jeunesse «Cité Môme» - Impression Montant de la dépense : 599 ,50 € TTC Lot 4 – Guide de la Jeunesse «Cité Jeunes» - Impression Montant de la dépense : 3 795 € TTC	SAS EVOLUPRINT - Fenouillet (31) pour les lots 1 – 2 – 3 - 4
N° 10 26/06/18	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc, du château Peixotto et matériels de la ville dans le cadre de l'organisation de l'animation «Light Painting» organisée les 29 juillet et 17, 24, et 31 août 2018.	Association Talence Événements - Talence
N° 11 26/06/18	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc, du château Peixotto et matériels de la ville dans le cadre de l'organisation de l'animation «Ciné plein air», le 25 août 2018.	Association Talence Événements - Talence
N° 12 26/06/18	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc, du château Peixotto et matériels de la ville dans le cadre de l'organisation de l'animation «Les Talençais Parc Peixotto», les 21 et 22 septembre 2018	Association Talence Événements - Talence
N° 13 27/06/18	Passation d'une convention pour l'organisation de 2 visites d'exposition et ateliers de pratique des arts plastiques pour les	Association Accueil Réfugiés Talence -

	enfants le 10/07 et 30/10/18 au Forum des Arts et de la Culture.	
N° 14 27/06/18	Décision d'abandonner la procédure d'appel d'offres relative aux services de délimitation des biens fonciers, de topographie, d'urbanisme et d'aménagement, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse étant rendue impossible du fait de la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations. Décision de relancer la procédure.	
N° 15 28/06/18	Décision de ne pas reconduire l'accord-cadre n°17/04-10 relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle sur les bâtiments communaux - «Pose de carrelages et faïence» qui prendra fin le 31/12/18.	SARL Les couleurs du monde - Lormont (33)
N° 16 28/06/18	Décision de confier les intérêts de la Ville à la SELARL «Boissy Avocats» – 4, rue G. Bonnac – 33000 Bordeaux – afin d'engager une procédure de référé expulsion devant la juridiction compétente relative à l'occupation sans titre du domaine public, constatée par huissier de justice le 22/06/18, par une quinzaine de caravanes et véhicules installés sur un terrain municipal (aire de football jouxtant la résidence Château Raba, angle des rues Rabelais et avenue de Thouars).	Selarl Boissy Avocats 74, rue .G Bonnac - Bordeaux (33)
N° 17 29/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Haut Brion), du 3/09/18 au 02/07/19, les lundi et mardi de 18 h 30 à 22 h 30 afin d'y organiser des répétitions de danse.	Association Borderline Dancer - Talence
N° 18 29/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle La Baraque), du 6/09/18 au 04/07/19, le jeudi de 14 h à 18 h afin d'y organiser des activités de tricot.	Association Triclaines - Talence
N° 19 29/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Haut Brion), du 04/09/18 au 04/07/19, les mardi et jeudi de 10 h à 11 h afin d'y dispenser des cours de gymnastique volontaire.	Association Sociale et Familiale Talence Haut Brion - Talence
N° 20 29/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Les Malerettes), du 3/09/18 au 05/07/19, les lundi, de 14 h à 19 h, et vendredi, de 19 h à 23 h 30, afin d'y dispenser des activités de jeux.	Association Question pour un champion - Talence
N° 21 29/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart – La lyre), du 6/09/18 au 04/07/19, les jeudi, de 9 à 12 h, afin d'y organiser des répétitions musicales.	Association Airs et Duos - Talence

N° 22 29/06/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart – Salle de la Fédération), du 6/09/18 au 04/07/19, les jeudi, de 20 h 30 à 23 h, afin d'y dispenser des activités de photographie.	Association Groupe Images Talence - Talence
N° 23 03/07/18	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation du concert du groupe Old School Funky Family le 21 juillet 2018 au Dôme dans le cadre du festival "En Plein Arts". Montant de la prestation : 2 200 € net de TVA.	Association Pleins poumons Productions - Saint-Paul-Lès-Dax (40)
N° 24 03/07/18	Désignation de la SCP d'Huissiers de justice Pérriquet – Barrenèche – Crespy – 122 bld George V à Bordeaux, afin de procéder à la notification de l'ordonnance rendue par le juge des référés le 3 juillet, notifiée par le Tribunal Administratif de Bordeaux, prononçant l'expulsion des occupants sans titre du terrain municipal à l'angle de l'avenue de Thouars et de la rue François Rabelais.	SCP d'huissiers de justice Pérriquet – Barrenèche – Crespy - Bordeaux (33)
N° 25 03/07/18	Dépôt du dossier de déclaration préalable de travaux dans le cadre de la modification de l'aspect extérieur du bâtiment communal situé 53 rue du Colonel Moll, cadastré AT 518.	
N° 26 03/07/18	Passation d'un marché, sans publicité ni mise en concurrence avec l'éditeur du progiciel de gestion du temps de travail et du matériel relatif à l'utilisation de ce progiciel, pour l'acquisition de journées de formation et d'assistance supplémentaires. Montant de la dépense : 19 740,00 € TTC	SA Horoquartz - Saint Herblain (44)
N° 27 03/07/18	Conclusion d'un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence avec le propriétaire exclusif du progiciel de gestion des ressources humaines SEDIT, pour la gestion du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1 ^{er} janvier 2019, pour une durée de 3 ans : - mise en service d'un connecteur entre l'application métier R.H. et Net-Entreprises 514,80 € TTC - accompagnement à distance au prélèvement à la source 1 317,60 € TTC - Abonnement annuel au service BLES (Berger Levrault Echanges Sécurisés)- données sociales 658,80 € TTC soit un montant de 3 808,80 € TTC sur la durée totale du marché	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)
N° 28 04/07/18	Désignation de la SCP d'Huissiers de justice Pérriquet – Barrenèche – Crespy – 122 bld George V à Bordeaux, afin de procéder au constat d'occupation sans contrat de location d'une maison d'habitation, située 2 bis impasse Sainte-Marie, par 8 personnes permettant à la collectivité d'entreprendre une procédure de référé expulsion devant la justice.	SCP d'huissiers de justice Pérriquet – Barrenèche – Crespy - Bordeaux (33)

<p>N° 29 04/07/18</p>	<p>Conclusion d'un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence avec le propriétaire exclusif du progiciel SEDIT de gestion financière, relatif à la gestion des flux électroniques de données financières sécurisées, dans le cadre de la dématérialisation des actes, pour une durée de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en service d'un connecteur entre e-sedit et le parapheur électronique : 480 € TTC - Mise en service d'un connecteur entre e-sedit et le tiers de transmission : 360 € TTC - Abonnement annuel au connecteur opérateur de dématérialisation relatif au parapheur électroniques : 300 € TTC - Abonnement annuel au connecteur opérateur de dématérialisation relatif au tiers de transmission : 300 € TTC <p>Soit un montant de 2 640,00 € TTC sur la durée totale du marché.</p>	<p>SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)</p>
<p>N° 30 04/07/18</p>	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de danse Peydavant, Haut-Brion et Chantecler), du 3/09/18 au 05/07/19, afin d'y dispenser des activités de danse (tango argentin).</p>	<p>Association Tanguendo - Talence</p>
<p>N° 31 05/07/18</p>	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (2 salles de l'Espace Peydavant), du 3/09/18 au 05/07/19, afin d'y organiser des activités d'arts plastiques.</p>	<p>Association LASSSO - Talence</p>
<p>N° 32 05/07/18</p>	<p>Passation d'accords-cadres à bons de commande pour l'acquisition de matériels de sport en salle de la période de notification au 31/12/18.</p> <p>Montants estimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Matériels de gymnastique 40 991,05 € TTC 2 – Matériels de sports collectifs 10 490,40 € TTC 3 – Matériels de sports de raquettes 4 833,60 € TTC 4 – Matériels d'escalade (absence de pli) Lancement d'une nouvelle procédure 5 – Matériels d'arts martiaux 13 540,80 € TTC 	<p>SAS Gymnova - Marseille (13) pour le lot 1</p> <p>SAS Sports et Loisirs Casal Sport - Altorf (67) pour les lots 2 et 3</p> <p>Sarl Arts et Combats – Shogun – Pessac pour le lot 5</p>
<p>N° 33 05/07/18</p>	<p>Conclusion d'un marché relatif à l'utilisation d'un système d'accès mobile de la gestion des activités de la police municipale avec les progiciels SMART POLICE et SMART PV pour une durée de 19 mois.</p>	<p>SAS EDICIA - Carquefou (44)</p>

	Montant de la dépense : 29 880 € TTC	
N° 34 05/07/18	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences/animations sur l'histoire de l'art racontée aux enfants les 13/10, 24/11, 15/12/18 et 19/01, 9/02,9/03,9/04/19 au Forum des Arts et de la Culture. L'entrée des conférences/animations est fixée à 3,00 €.</p> <p>Montant de la prestation : 1 540 € TTC</p>	Mme Sandrine DUCLOS - Talence
N° 35 06/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart – Salle de la Fédération), du 5/09/18 au 03/07/19, afin d'y dispenser des cours d'italien.	Association L'Italien autrement - Talence
N° 36 06/07/18	<p>Mise à jour de la Régie « animations socio-culturelles » comme suit à compter du 1^{er} juillet 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation de la régie dans les locaux du service Jeunesse - la régie encaisse le produit des redevances des activités socio-culturelles proposées par le service jeunesse - les recettes sont perçues soit en numéraire soit en chèque contre remise à l'utilisateur de tickets - un fond de caisse de 50 € est mis à disposition du régisseur - montant maximum de l'encaisse à conserver de 1 500 € - le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement - le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination - les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination 	
N° 37 06/07/18	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un championnat inter ligues d'impro, «Matches d'impro» au Forum des Arts et de la Culture, avec la mise à disposition de l'auditorium et autorisation donnée à l'association d'organiser sa propre billetterie, les 10/10, 7/11, 12/12/18, 16/01, 13/02, 13/03, 10/04, 15/05, 5/06/19.	Association La Licoeur - Cambes (33)
N° 38 06/07/18	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 8 conférences sur l'architecture, le paysage ou l'urbanisme au Dôme les 11/09, 27/11, 11/12/18, 15/01, 12/02, 05/03, 23/04, 14/05/19, avec une entrée fixée à 3 €.</p> <p>Montant total des prestations : 5 760 € TTC</p>	Association Médiarchi - Bègles (33)
N° 39 06/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Peydavant – Salle de danse), du lundi au samedi inclus ainsi que quelques dimanches, du 3/09/18 au 05/07/19, afin d'y dispenser des cours de danse.	Association Amicale des Ecoles Laïques - Villenave d'Ornon (33)

N° 40 09/07/18	Décision, suite aux dégâts occasionnés par des travaux effectués sur leur concession au cimetière de Talence, de transiger avec la famille Bidonde en acceptant le versement de 950 € comme règlement définitif des dommages sur leur concession ainsi que sur une concession voisine. Cette somme correspond au remontage du monument de la concession familiale ainsi qu'au dédommagement de la part de chacun des membres de cette fratrie pour le sinistre causé.	
N° 41 10/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux municipaux (un bureau de la salle Les Malerettes), du 3/09/18 au 05/07/19, afin d'y domicilier le siège de son association et d'y organiser des réunions.	Association Atout Age - Talence
N° 42 10/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Centre d'animation Chantecler – Salle de danse rdc), du 5/09/18 au 04/07/19, afin d'y proposer des ateliers de découverte musicale.	AREMA Rock & Chanson - Talence
N° 43 11/07/18	Signature d'une convention pour l'organisation de la soirée en accès libre «Voyages immobiles» dans le parc Peixotto, le 23/08/18, dans le cadre de «l'Été métropolitain». Montant de la prestation : 800 € TTC	Association La mécanique générale - Bordeaux (33)
N° 44 11/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs locaux municipaux, du 3/09/18 au 04/07/19, afin d'y organiser des cours de théâtre et sophrologie.	Association Les arts scéniques talençais - Talence
N° 45 12/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart), tous les mardis de 10 à 11 h, du 4/09/18 au 09/07/19, afin d'y dispenser des cours de gymnastique.	Comité de quartier «La Médoquine» - Talence
N° 46 13/07/18	Décision d'arrêter la liste des 5 candidats admis à remettre leur offre pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du stade nautique Henri-Deschamps. (voir liste jointe)	
N° 47 13/07/18	Organisation du spectacle «La dernière année ou pourquoi et comment le Père Noël décida d'arrêter et pourquoi il ne recommença jamais», dans le cadre de la nuit des bibliothèques, le 13 octobre 2018, à la médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 500 € TTC pour trois représentations	Association Compagnie Le fond de l'eau - Agen (47)
N° 48 13/07/18	Organisation d'une animation pour les jeunes enfants avec le spectacle «Cornebidouille», le 19 octobre 2018 à la médiathèque de Thouars.	Collectif blOp interjection - Floirac (33)

	Montant de la prestation : 620 € TTC	
N° 49 17/07/18	<p>Mise à jour, à compter du 1^{er} septembre 2018, de la régie de recettes et d'avances du Stationnement Payant comme suit :</p> <p>- Article 3 - La régie encaisse les produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du stationnement rotatif, - de l'abonnement résidentiel et de l'abonnement professionnel, - de la vente de cartes prépayées (à utiliser aux horodateurs), - de la vente des cartes visiteurs (à apposer derrière le pare-brise). <p>La régie paie les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le remboursement des recettes préalablement encaissées indûment, - le remboursement des abonnements en fonction des cas prévus par délibérations <p>- Article 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 €</p> <p>- Article 10 - Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 500 €. L'avance est versée sur le compte de dépôt du régisseur.</p> <p>Les autres articles demeurent inchangés.</p>	
N° 50 18/07/18	<p>Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Danse espagnole et Bollywood» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19</p> <p>Montant de la prestation : 57 € TTC le cours d'1 h 30</p>	Mme Sylvie DO COUTO - Pessac (33)
N° 51 18/07/18	<p>Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de chant «Ensemble vocal» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19</p> <p>Montant de la prestation : 50 € TTC le cours de 2 h</p>	M. Arnaud MARTIN - Pessac (33)
N° 52 18/07/18	<p>Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Chorale» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19</p> <p>Montant de la prestation : 80 € TTC le cours de 2 h</p>	Association Villa Bohème - Bordeaux (33)
N° 53 18/07/18	<p>Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers «Opérette» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19</p> <p>Montant de la prestation : 30 € TTC le cours de 2 h</p>	Association Airs et Duos - Talence
N° 54	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre	Association Coeur à Choeur

18/07/18	d'accompagnement au piano des ateliers opérette destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/08/18 au 05/07/19 Montant de la prestation : 60 € TTC le cours de 2 h	- Talence
N° 55 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre de cours de «Théâtre» et de «Comédie musicale» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19 Montant de la prestation : 35 € TTC de l'heure du cours de théâtre (2 h) et de comédie musicale (1 h 30)	Association Chapeau bas - Talence
N° 56 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Patchwork» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19 Montant de la prestation : 50 € TTC le cours de 2 h	Association Anneau de l'été indien - Floirac (33)
N° 57 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Peinture sur porcelaine» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19 Montant de la prestation : 75 € TTC le cours de 3 h	JP ART DECO - Sanguinet (40)
N° 58 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Gym chinoise, Taïchi chuan, Self défense» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19 Montant de la prestation : 55 € TTC le cours de 1 h	Ecole de Shingyoso - Bègles (33)
N° 59 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre de cours de de «Zumba gold et Danse de société» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19 Montant de la prestation : 50 € TTC le cours de 1 h	Association I Dance - Talence
N° 60 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Mosaïque et Peinture sur soie» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19 Montant de la prestation : 60 € TTC le cours de 3 h	Mme Cathy DUPONT - Talence
N° 61 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Ecoute musicale » destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 30/06/19 Montant de la prestation : 52,50 € TTC le cours de 1 h 30	M. Didier COQUILLAS SISTACH - Moissac (82)
N° 62 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre de conférences-diaporamas destinées aux usagers de l'Espace Seniors, du	Association Terre et Océan Bordeaux (33)

	17/09/18 au 30/06/19 Montant de la prestation : 190 € TTC le cours de 2 h	
N° 63 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers d'initiation à l'informatique destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19 Montant de la prestation : 55 € TTC le cours de 1 h 30	Association CPM 33 - Cestas (33)
N° 64 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Grammaire et pratique orale» et «Conversation à thèmes» en anglais destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19. Montant de la prestation : 45 € TTC le cours de 1 h 30	M. Daniel BOUKLAS - Bordeaux (33)
N° 65 18/07/18	Passation d'un contrat pour la mise en œuvre d'ateliers de «Conversation espagnole» destinés aux usagers de l'Espace Seniors, du 17/09/18 au 05/07/19 Montant de la prestation : 45 € TTC le cours de 1 h 30	M. Diégo Sanchez-Cascado Sougez - Bordeaux (33)
N° 66 23/07/18	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la Ville à Mrs Merlin et Bastiancig (Service Juridique de la Mairie) dans le cadre de la requête introduite par M. Stéphane SUBERBIE auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 06/04/18, d'un montant de 25 €.	
N° 67 24/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de la salle d'accueil périscolaire de l'école maternelle G. Lasserre, à compter du 01/09/18, le vendredi de 9 h 15 à 11 h 45 pendant le temps scolaire, afin d'y organiser des activités avec les enfants dans le cadre du «relais assistantes maternelles».	CCAS - Talence
N° 68 23/07/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'Espace Médoquine jusqu'au 15/11/18, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 100 €, afin de permettre à la SEM «Talence Gestion Equipement» de mener à bien la procédure de liquidation et de fin d'activité sur le plan administratif entamée par la société.	SEM Talence Gestion Equipement - Talence
N° 69 01/08/18	Décision d'acheter pour le service restauration de l'école élémentaire Saint-Exupéry : - 1 table de tri 3 collecteurs 5 413,45 € TTC - 1 table de débarrassage pour la vaisselle 3 518,10 € TTC - 1 fontaine à eau 1 181,35 € TTC TOTAL 10 112,90 € TTC	AMPA - Bordeaux (33)

N° 70 01/08/18	Conclusion d'un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalables avec son propriétaire exclusif, pour la maintenance du progiciel CIIAT utilisé par le service Achats et Marchés de la date de notification au 31/12/18, puis renouvelable par tacite reconduction deux fois 1 an, soit jusqu'au 31/12/20 : Dépense annuelle : 936 € TTC	SARL CIIAT - Mont de Marsan (40)
N° 71 01/08/18	Passation d'une 3ème modification au marché de maîtrise d'oeuvre conclu pour la réhabilitation de la salle Jean-Bouin, fixant contractuellement le coût de réalisation des travaux : Montant de la dépense : 585 405,28 € HT soit 702 486,34 € TTC	Groupement conjoint SARL CORNET GUILLAUME RENOUF (mandataire solidaire) - Bordeaux (33) et SAS A INGENIERIE GROUPE NOX - Mérignac (33)
N° 72 03/08/18	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'organisation d'un séjour de vacances d'hiver du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018. Dépense estimée (prix unitaires TTC contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives) : 15 099 € TTC	SAS Loisirs Club 4.80 - Saint Germain en Laye (78)
N° 73 06/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (les salons du château de Thouars le mardi de 18 h 30 à 22 h 30) afin d'y dispenser des cours de danse flamenco, du 04/09/18 au 02/07/19.	Association Flamenco et Danses du monde - Talence
N° 74 06/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs créneaux d'utilisation de locaux municipaux (le grand préfabriqué de Thouars et la salle Robespierre) afin d'y dispenser des activités sportives hors vacances scolaires du 04/09/18 au 05/07/19.	Association Gymnastique Volontaire Pierre-SEURIN Talence-Gradignan - Talence
N° 75 06/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle de danse Chantecler et grand préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des cours de danse et percussion du 03/09/18 au 03/07/19.	Association l'Arbre à Palabres - Talence
N° 76 06/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Dôme, salle des Eclaireurs et une salle du château de Thouars) afin d'y dispenser des activités pour les enfants intellectuellement précoces, d'apporter une aide aux parents, . . . pour la saison 2018-2019.	Association ANPEIP AQUITAINE - Talence

N° 77 06/08/18	Achat d'un ensemble de divers matériels pour équiper la Cuisine Centrale : Montant de la dépense : 17 719,18 € TTC	UGAP - Mérignac
N° 78 06/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (cuisine Ateliers du Dôme le lundi de 18 h 30 à 20 h) afin d'y dispenser des activités sociales et culturelles pour la saison 2018-2019.	Association Notre Dame de Talence - Talence
N° 79 07/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle de réunion du 1 ^{er} étage du château de Thouars), hors vacances scolaires, du 02/10/18 au 06/06/19 afin d'y poursuivre ses activités.	Association OAREIL - Bordeaux (33)
N° 80 07/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme, le vendredi de 9 h à 12 h) afin d'y dispenser des activités musicales et culinaires pour la saison 2018-2019.	Association SAWA - Talence
N° 81 07/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Eclaireurs et ancien Dojo de Thouars le mardi de 18 h 30 à 23 h) afin d'y dispenser des activités artistiques à dominante musicale pour la saison 2018-2019.	Association Voyage musical - Talence
N° 82 07/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme le mercredi de 20 h à 22 h) afin d'y dispenser des activités de self défense pour la saison 2018-2019.	Association Frédéric Sévène - Talence
N° 83 07/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme le lundi de 9 h à 12 h) afin d'y dispenser du soutien scolaire à des mineurs pour la saison 2018-2019.	Association Tremplin Gironde - Talence
N° 84 08/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition du stade Pierre-Paul Bernard, ses installations, tribunes et annexes du 7 au 18 septembre 2018 dans le cadre du Décastar 2018.	Association pour le Développement du Meeting de Talence - Talence
N° 85 08/08/18	Désignation de la SCP d'Huissiers de justice Barrenèche – Cagnon – 122 bld George V à Bordeaux, afin de procéder au constat d'occupation d'un immeuble situé 3 rue Gutenberg par plusieurs individus, sans droit ni titre, tel qu'il en résulte du rapport de Police municipale en date du 8/08/18, et par la suite, d'entreprendre une procédure de référé expulsion devant la justice.	SCP d'huissiers de justice Barrenèche – Cagnon - Bordeaux (33)

N° 86 09/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs et Ateliers du Dôme) afin d'y dispenser des séances de boxe Thaï pour la saison 2018-2019.	Association Thouars Boxe Thaï - Talence
N° 87 09/08/18	Décision de confier les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en appel déposée pour le compte de la SAS Aquitaine Promotion par la SCP d'avocats Gravelier-Lief-de Lagausie Rodrigues auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, visant notamment à obtenir l'annulation du jugement n° 1700278 du 19/04/18, rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux.	SCP d'avocats Paule LE BAIL et Jean-Philippe LE BAIL - Bordeaux (33)
N° 88 09/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme les 1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanche de chaque mois) afin d'y dispenser des activités culturelles guinéennes pour la saison 2018-2019.	Association Union des ressortissants et sympathisants de la Guinée en Aquitaine - Talence
N° 89 09/08/18	Passation d'un marché relatif à la réalisation de prestations de maintenance sur site, assistance et exploitation du matériel informatique des écoles de Talence du 01/09/18 au 31/12/18 Montant de la dépense : 15 624,00 € TTC	SAS Quadria - Limoges (87)
N° 90 10/08/18	Passation d'un marché relatif à la fourniture et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués neufs pour une durée d'exécution de 60 jours à compter de sa date de notification. Montant de la dépense : 169 896 € TTC	SAS ALGECO - Martillac (33)
N° 91 13/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Dôme le 1 ^{er} mardi de chaque mois de 20 h 15 à 23 h) afin d'y dispenser des permanences pour la saison 2018/2019.	Association Amnesty International - Bordeaux (33)
N° 92 13/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (grand préfabriqué le jeudi de 18 h à 20 h 30) afin d'y organiser des cours de langue, des expositions, des débats, des rencontres, ...pour la saison 2018/2019.	Association le Collectif des parents - Talence
N° 93 13//08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (les Ateliers du Dôme le mercredi de 8 à 14 h et le samedi de 8 à 12 h) afin d'y organiser des activités sociales et culturelles pour la saison 2018/2019.	Association Espoir pour tous - Talence
N° 94	Passation d'une convention pour la mise à disposition de	Association Citadins paysans

13/08/18	créneaux d'utilisation de locaux municipaux (les Ateliers du Dôme le mercredi de 17 h 30 à 20 h) afin d'y dispenser ses activités pour la saison 2018/2019.	associés : le panier d'épautre talençais - Talence
N° 95 13/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de plusieurs créneaux d'utilisation de locaux municipaux (les Ateliers du Dôme) afin d'y dispenser des séances d'exercice physique pour la saison 2018/2019.	UST ATHLETISME - Talence
N° 96 13/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (les Ateliers du Dôme le 2ème et 4ème dimanche de chaque mois de 8 h à 19 h) afin d'y dispenser ses activités pour la saison 2018/2019.	Association Eclaireurs et Eclaireuses de France – groupe de Talence - Bègles (33)
N° 97 14/08/18	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre et l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2018/2019	Association départementale des Francas de la Gironde - Bordeaux (33)
N° 98 14/08/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de danse Peydavant), du 3/09/18 au 05/07/19, afin d'y dispenser des cours de danse.	Amicale des écoles laïques de Talence - Villenave d'Ornon (33)
N° 99 16/08/18	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la Ville à Mm. Merlin et Bastiancig (Service Juridique de la Mairie) dans le cadre de la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par la Sté SDG visant à obtenir l'annulation d'une contravention (taxation d'office pour absence d'autorisation préalable) en date du 02/02/18 d'un montant de 640 €.	
N° 100 17/08/18	Dépôt de PC concernant l'installation de constructions modulaires d'une surface de 120 m², sur la parcelle AY6, afin d'accueillir l'association Les restos du coeur.	
N° 101 17/08/18	Passation d'une convention quadripartite relative à l'organisation d'une soirée de clôture du festival de rentrée étudiante, Campulsations, le 6 octobre 2018, dans le parc Peixotto	Crous - Bordeaux (33) Association KINO SESSION Bordeaux (33) Association ARCHIBAL – CMD+O Talence
N° 102 21/08/18	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc du château des Arts et matériels de la Ville pour l'organisation d'un concert et un spectacle pyrotechnique le 15 septembre 2018.	Association Talence Evénements - Talence
N° 103 23/08/18	Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction neuve d'un bâtiment en textile de couverture de	SARL BREL Architecture - Bordeaux (33)

	terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en 2 terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis pour une durée globale prévisionnelle d'exécution de 35 mois à compter de la date de notification. Montant du forfait provisoire de rémunération : 43 200 € TTC	
N° 104 23/08/18	Décision de confier la défense des intérêts de la Ville à la SELARL Boissy Avocats – 74 rue G. Bonnac à Bordeaux – afin d'engager une procédure de référé expulsion devant la juridiction compétente relative à l'occupation sans titre par 8 personnes d'une propriété de la ville située 2 bis impasse Sainte Marie.	SELARL BOISSY Avocats - Bordeaux (33)
N° 105 23/08/18	Décision de confier la défense des intérêts de la Ville à la SELARL Boissy Avocats – 74 rue G. Bonnac à Bordeaux – afin d'engager une procédure de référé expulsion devant la juridiction compétente relative à l'occupation par plusieurs individus, sans droit ni titre, d'un immeuble propriété de la Ville située 3 rue Gutenberg.	SELARL BOISSY Avocats - Bordeaux (33)
N° 106 24/08/18	Signature d'une convention pour l'organisation à titre gracieux de rencontres à la médiathèque G. Castagnéra, les 13 et 14 décembre 2018, dans le cadre du «Prix des collèves et lycées de Talence».	M. Jean Christophe TIXIER - Pau (64)
N° 107 27/08/18	Désignation de la SCP d'Huissiers de justice Périquet – Barrenèche – Crespy – 122 bld George V à Bordeaux, afin de procéder au constat d'occupation sans titre par une dizaine de caravanes installées sur le terrain municipal situé sur l'espace vert jouxtant le bois de Thouars, devant les terrains de foot n° 5 et 6, permettant, le cas échéant, à la collectivité d'entreprendre une procédure de référé expulsion devant la justice.	SCP d'huissiers de justice Périquet – Barrenèche – Crespy - Bordeaux (33)
N° 108 28/08/18	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers créatifs ludiques et tricot-crochet à destination des usagers de l'Espace seniors. Montant de la prestation : 60 € TTC le cours de 2 h	Madame BUFFETEAU- LEMAIRE - Talence
N° 109 28/08/18	Décision d'organiser, à la Médiathèque G. Castagnéra, la 8ème édition du «Prix collèves et lycées de Talence» sur la période 2018-2019	

«

Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 3 - Création de la bourse «Catherine VILLEGA-ARINO»

M. LE MAIRE : Je vous propose de créer une bourse en hommage à Mme Catherine VILLEGA qui poursuivra ainsi son soutien et l'accompagnement des jeunes dans leur projet en lien avec la culture espagnole. Vous avez l'ensemble des choses qui sont désignées. Je demanderai à l'opposition de désigner quelqu'un, notamment pour participer au jury. Techniquement, nous avons souhaité nous appuyer sur les principes du TAPAJ. Au-delà de la spécificité du champ d'intervention, une différence est toutefois à noter. Des établissements scolaires ou des associations de jeunes pourront présenter un projet. Il n'y a pas d'objectif particulier sur l'autonomie des jeunes. Le directeur d'établissement scolaire devant participer au jury sera désigné à chaque session après avoir sollicité les directeurs d'établissement talençais en fonction de leurs disponibilités. Nous estimons que le premier jury devrait se tenir en février 2019. Indépendamment de cette bourse que nous avons dotée d'un montant particulier (1 000 €), il nous paraissait important de continuer ainsi l'œuvre de Mme VILLEGA disparue il y a quelques mois maintenant.

M. VILLEGA-ARINO : Quelques mots sur cette délibération. Lorsque M. le Maire m'a fait part de son intention de créer cette bourse, je dois avouer que j'ai un peu hésité à dire oui. Je ne suis pas tout à fait certain que Catherine aurait été particulièrement à l'aise à la lecture d'une délibération mentionnant son nom. Pour ceux qui l'ont connue, la discrétion et l'ombre, plutôt que la lumière par rapport à son action, correspondaient mieux à ses envies. Toutefois, son amour pour la culture espagnole et surtout son désir ardent de maintenir et perpétuer les échanges entre jeunes Talençais et jeunes Espagnols me font penser que la création de cette bourse aurait recueilli son assentiment. En effet, pendant tout son mandat, elle a travaillé ardemment à cette partie importante du rôle que devait jouer le comité de jumelage. Elle n'était d'ailleurs pas seule et ne manquait jamais de me rappeler le soir en rentrant à la maison le plaisir qu'elle avait à travailler, notamment avec quatre personnes que je tiens à citer, qui étaient devenues, je crois pouvoir le dire, de vraies amies : Françoise DARDOT-BOULON, avec qui elle était devenue totalement inséparable, Anne-Laure PELAS, fille de Bernard CAPDUPUY pour laquelle elle avait beaucoup d'admiration, Philippe CARBO avec qui elle s'isolait souvent dans son bureau et Denise GRESLARD avec qui, je pense pouvoir le dire sous son contrôle, une réelle amitié était née au fil du temps. Pour toutes ces raisons, j'ai dit oui à M. le Maire.

M. LE MAIRE : Il nous faudrait un nom. Mme GRESLARD-NEDELEC ? Cela me paraissait tout entendu. Très bien.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«A travers son engagement et son implication au sein du comité de Jumelage de Talence, Catherine VILLEGA-ARINO a œuvré pour favoriser la découverte et la connaissance de la culture espagnole et pour développer les relations entre les jeunes talençais et leurs homologues espagnols.

Pour poursuivre l'action et le message portés par Catherine VILLEGA-ARINO, je vous propose aujourd'hui de créer une bourse en direction des jeunes talençais. Celle-ci accompagnera des projets d'échanges et de découverte en lien avec la culture espagnole conformément au règlement ci-joint et s'inscrira dans les orientations du jumelage avec la Ville d'Alcalà de Hénares, mises en œuvre par le Comité de Jumelage.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de la création d'une bourse dénommée «Bourse Catherine VILLEGA-ARINO»,
- approuve le règlement d'attribution de la bourse ci-joint,
- désigne les élus ci-après pour participer au jury d'attribution :

- Monsieur le Maire,
- M.Patrick VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, aux Relations Internationales et au Jumelage,
- M. Frédéric FARGUES, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse,
- Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée à la Vie Etudiante et aux relations avec l'Université

- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC, Conseillère municipale.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 4 - Rapport d'activité générale de Bordeaux Métropole – Année 2017

M. LE MAIRE : Je vais donc passer la parole. Je vais commencer par Mme Dominique IRIART, en charge des transports, du déplacement et de la haute qualité de vie, et 2^e vice-présidente de Bordeaux Métropole.

Mme IRIART : Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, bonjour.

En synthèse de l'année 2017, j'essaierai d'être brève. Je dirais que l'élément marquant pour l'institution métropolitaine a sans conteste été l'entrée en service de la LGV. Elle symbolise l'attractivité de notre Métropole qui se déploie sur tous les fronts : l'emploi, l'innovation, la recherche, la connaissance, le tourisme avec ses corolaires que sont le logement, les transports, la qualité de vie. Durant cette année 2017, j'ai continué à siéger aux commissions transports, déplacement et haute qualité de vie ; deux commissions très complémentaires tant la politique des déplacements s'inscrit dans cette grande ambition d'une ville plus que jamais centrée sur la qualité de vie de ses habitants. Pour rester sur les mesures emblématiques, je citerais l'expérimentation de la fermeture du pont de pierre aux voitures et aux deux-roues à moteur.

Afin d'éviter toute redondance avec mes collègues élus métropolitains, j'ai choisi d'axer mon propos sur la délégation Agglo Campus Enseignement Supérieur Recherche Innovation, qui est la mienne depuis bientôt un an, donc qui a démarré à la fin de l'année 2017. Dans ces fonctions, j'ai d'emblée participé à la réflexion autour d'un problème majeur : la difficulté des étudiants à se loger. Décision a été prise de mettre en œuvre un Observatoire régional du logement étudiant sous l'égide de la COMUE (communauté d'universités et

d'établissements, pour ceux qui ne sont pas familiers avec ce sigle). Je représente par rapport à la Métropole le comité d'orientation de la politique patrimoniale de l'université de Bordeaux. L'université de Bordeaux, qui s'est portée candidate à la dévolution des propriétés de l'État dont elle est affectataire, a d'ores et déjà adopté son schéma directeur à cinq ans et doit adopter son schéma directeur à 20 ans qui nécessite d'être validé par l'État avant dévolution. Les enjeux de la dévolution sont énormes puisqu'il s'agit ici de 187 hectares de foncier dont 85 % sur la propriété de l'État quand seulement 8 % sont des biens propres de l'université, de 572 000 m² de bâti dont 82 % en propriété de l'État et 4 % en biens propres. 56 % des bâtiments d'enseignement et de recherche ont plus de 30 ans et de nombreuses opérations immobilières vont être réalisées d'ici à 2022, qui vise à la remise à niveau et à l'adaptation d'une partie du parc immobilier. 77 % d'entre elles sont prévues dans le cadre de l'opération Campus. La Métropole participe à l'opération Campus sur des axes bien précis d'aménagement des espaces publics et de vie de campus. Un exemple très près de nous : les aménagements autour de la station de tram Béthanie qui vont être inaugurés mercredi.

Je ne peux terminer ce bref exposé sans mentionner ma participation au comité de suivi du projet BAHIA conjointement mis en place par Alain JUPPÉ et les services de l'État, et à la requalification de la route de Toulouse qui l'accompagne.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Je vais passer la parole à Mme Chantal CHABBAT, notamment déléguée à tout ce qui est administration générale et ressources humaines.

Mme CHABBAT : Bonsoir mes chers collègues, Monsieur le Maire,

Je pratique toujours les mêmes activités que les années précédentes, c'est-à-dire les réunions pour les comités d'hygiène et de sécurité. À ce jour, nous avons fait cinq réunions qui ont pratiquement duré toute la matinée. Il y a eu des réunions pour les appels d'offres qui prennent beaucoup de temps, qui me prennent une matinée tous les 15 jours, le jeudi matin. S'ajoute à cela le jury pour la restructuration du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que le jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du dépôt de bus à Lescure. Ensuite, une fois par mois des réunions sur Mobibus pour le choix des utilisateurs de ce bus. Ensuite, la commission d'attribution des aides financières pour les agents de la Métropole. À ce jour, nous avons traité 22 gros dossiers à la Métropole pour ses agents, sans compter les autres qui ont été gérés par les assistantes sociales. C'est à ce jour tout ce qu'il s'est passé.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue. **M. Jean-Jacques BONNIN** : urbanisme réglementaire et stratégie foncière, infrastructures routières et ferroviaires.

M. BONNIN : Stratégie foncière, non, je ne crois pas. Infrastructures routières et ferroviaires, et urbanisme.

M. LE MAIRE : Vous êtes chargé de la stratégie foncière de Bordeaux Métropole depuis ce soir, mon cher collègue.

M. BONNIN : C'est nouveau, mais nous allons nous y atteler. Ce sera pour le bilan de l'année prochaine.

Pour l'année 2017, je serai assez bref. J'ai continué mes fonctions au sein de la commission infrastructures routières et ferroviaires qui travaille surtout sur la construction de voies nouvelles, sur des réfections importantes de voirie au sein de Bordeaux Métropole, mais qui ne concerne pas la réfection des rues talençaises, par exemple, mais qui est concernée par l'utilisation du budget FIC qui est alloué par Bordeaux Métropole à la Ville de Talence pour refaire ses rues et ses trottoirs. Ce budget n'a pas bougé depuis de nombreuses années et le prix des travaux ayant considérablement augmenté, nous sommes, toutes communes confondues, dans des situations difficiles pour maintenir en état notre réseau routier et piétonnier. Ce FIC est donc tout particulièrement suivi. Nous avons des réunions, hors les réunions de commission d'infrastructures routières, fréquentes, au moins mensuelles avec la DT Sud qui gère notre budget et nos travaux. Monsieur le Maire vient d'ailleurs assez fréquemment à ces réunions. Nous allons en avoir une cette semaine. Elle sera importante puisque nous avons des problèmes entre les estimations de travaux qui ont été faites en particulier sur la rue de la passerelle et le coût final de cet ouvrage. Ce sont des discussions qui ont leur importance parce que c'est quand même l'utilisation d'un budget très contraint.

Je vous dis juste quelques mots de la commission urbanisme. Le travail de cette commission porte principalement sur des travaux d'urbanisme de Bordeaux (Bordeaux Euratlantique, Bordeaux bassins à flot) et assez peu sur Talence puisque vous pouvez constater que les espaces disponibles sur notre ville deviennent vraiment très peu nombreux.

Je participe aux travaux de la CLECT, dont Monsieur le Maire parlait tout à l'heure, qui est la commission locale d'évaluation des charges transférées et qui est née de la mutualisation puisqu'au fur et à mesure que les communes passent des services sous la domination de Bordeaux Métropole, la commune doit verser une soulte à Bordeaux Métropole correspondant au budget qui était alloué à ce service tant qu'il était municipal. La prochaine CLECT aura lieu au mois d'octobre. Cela fait déjà quatre fois qu'elle est repoussée. Je pense qu'elle va quand même finir par avoir lieu au mois d'octobre. Elle portera sur les services informatiques en particulier sur lesquels nous sommes intéressés.

Par ailleurs, je fais partie de la commission permanente de délégation de service public. Là, nous traitons peu de sujets, mais ils sont d'importance. Le dernier en date – vous en avez entendu parler à la radio et dans la presse –, c'était la DSP assainissement qui a soulevé pas mal de problèmes pour lesquels je réserve mon jugement.

Par ailleurs, je suis toujours vice-président du MIN de Bordeaux et administrateur de la régie PARCUB qui s'occupe du stationnement dans les parcs publics de Bordeaux Métropole.

M. LE MAIRE : M. Arnaud DELLU.

M. DELLU : C'est toujours difficile de terminer sans répéter. Je vous rappelle que je suis membre notamment des commissions des finances, d'urbanisme et de la commission de contrôle qui est chargée d'entendre les rapports de l'inspection générale sur les délégataires de service public entre autres. Pour éviter de répéter ce qu'ont dit Jean-Jacques ou Dominique, ce qu'il convient de repérer, c'est qu'au niveau budgétaire nous avons un budget qui tourne en dépenses réelles de fonctionnement et en recettes réelles aux alentours des 1,5 milliard d'euros, en progression très significative d'ailleurs des deux côtés, de l'ordre de 10 %, mais enfin il y a des opérations comptables qui ont tendance un peu à gonfler la masse. La dotation de l'État, qui était censée être gelée en 2017, a baissé de 9 millions d'euros pour ce qui est du réel perçu. L'augmentation des investissements est réelle, puisque nous en sommes à peu près à 620 millions d'euros d'investissement, sachant que – vous le savez – les investissements liés aux infrastructures de transport représentent en général un bon gros paquet, mais ce n'est pas le cas cette année, ce qui veut dire que les investissements sont maintenus. C'est satisfaisant d'autant plus que la dotation de solidarité métropolitaine est de l'ordre de 43 € par habitant, ce qui veut dire que la Métropole est tout de même encore une entité qui redistribue aux communes. C'est satisfaisant. Néanmoins, il y a quand même des nuages à l'horizon, ne serait-ce que parce que les investissements nécessaires dans nos infrastructures de transport en particulier, mais également de proximité sont énormes. Je ne dirais qu'un seul mot « piscine » et tout le monde aura compris. Il y a des soucis, d'autant plus que notre épargne nette, notre épargne de gestion, tous les indicateurs en la matière sont à la baisse, que la dette a encore augmenté de 10 % pour atteindre, je crois, 615 millions d'euros empruntés cette année. Et parmi les éléments importants de cette année, il y a bien sûr eu le contrat inique et léonin imposé par l'État – excusez-moi, c'est un contrat, donc normalement il y a un consentement des deux parties – pour ce qu'il a eu le culot d'appeler une contractualisation. Donc, je fais partie des conseillers métropolitains qui, je le dis, ont eu le courage de voter contre – nous n'étions pas très, très nombreux – dans la mesure où, pour moi, un contrat, c'est quelque chose de volontaire. Ce n'est pas : je choisis les critères, je choisis les éléments et je choisis comment vous allez être sanctionnés sans que vous n'ayez rien à dire. Donc, j'ai voté contre cette contractualisation. Si c'était à refaire, je le referais.

Enfin, deux éléments importants quand même. La Métropole a donné un peu moins de 4 000 agréments de logements locatifs sociaux sur l'année 2017, ce qui veut dire quand même que même si les besoins sont énormes, la tendance reste bonne, même si elle est insuffisante. Enfin, dernière chose, le Président de la Métropole a enfin donné son accord de principe pour la participation à un syndicat des transports plus vaste que le bassin métropolitain, ce qui va permettre à nombre de Girondins notamment de venir travailler dans de bonnes conditions.

M. LE MAIRE : Nous aurons l'occasion d'en reparler. M. Alain CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mon activité s'est déroulée en deux temps : avant le mois d'octobre et après le mois d'octobre. Avant le mois d'octobre, j'étais en charge du suivi des contrats de codéveloppement puisque j'avais eu l'honneur de gérer ces contrats avec les différentes villes. Au terme de ces négociations, qui avaient duré longtemps et pour un contrat qui a duré presque deux ans, je peux dire qu'il y avait eu une assez grande satisfaction dans un exercice qui n'était pas facile puisque vous savez que cela consistait en réalité à discuter avec chaque ville d'une enveloppe qui n'existait pas. C'est comme cela qu'il fallait le gérer. Nous discutons avec tous les services des Villes et nous arrivions à un certain nombre d'opérations qui étaient prises en compte par la Métropole et à un moment donné nous leur disions : «C'est bon» et ils nous disaient : «Sur quels critères ?» puisqu'il n'y a pas d'enveloppe, mais il y avait quand même une enveloppe fictive puisqu'il y avait une enveloppe globale. Nous ne savions pas comment elle s'arrêterait suivant les Villes. Donc, il s'agissait de discuter avec chaque maire et d'essayer d'arriver à avoir son accord sans que le chiffre avant soit connu et sans que nous ne sachions jusqu'où nous pouvions aller trop loin, comme aurait dit Jean Cocteau. Donc, nous discutons et finalement les contrats se sont bien déroulés. Après, pendant l'année 2017 je n'avais que les suivis et les modestes aménagements ou demandes de changement d'une Ville qui souhaitait remplacer une opération qui n'était pas prête par une autre de même ampleur.

Après cela, j'ai été à la commission des finances avec mon excellent collègue M. DELLU. La chance de cette commission, c'est que nous voyons toutes les opérations passées, les investissements futurs, le fonctionnement, les dotations, les subventions à 1 000 €, les subventions plus importantes. C'est là que j'ai pu constater – je m'en suis ouvert plusieurs fois en commission des finances et je parle sous le contrôle de M. DELLU – que nous sommes tous égaux, mais plus ou moins. Pourquoi dis-je cela ? Parce que la Métropole avait choisi une politique de dire : «Compte tenu des difficultés financières liées à la politique de l'État depuis des années et qui continuent, nous allons désormais diminuer les subventions aux associations ou aux communes à 5 % par an». Et puis, je me suis aperçu – c'est pour cela que je parle d'égalité – qu'au fur et à mesure que les subventions passaient il y en a qui diminuaient – c'était le cas de nos subventions, notamment pour le Décastar – et il y en a d'autres qui augmentaient, voire qui augmentaient très, très sensiblement. J'ai posé la question naïvement. J'ai dit : «Mais comment cela se fait-il puisque l'on m'a dit que cela diminuait pour tout le monde de 5 % ? Il y en a qui augmentent, d'autres qui sont stables et encore d'autres qui diminuent». On m'a expliqué – parce que je n'étais pas si malin – que c'était le global qui diminuait de 5 %, mais qu'au sein de ce global il y avait un comité Théodule qui, lui, décidait d'augmenter celui-là, de diminuer celui-là et de maintenir l'autre. J'ai été un peu déçu de ce fonctionnement, mais on m'a expliqué que c'était la normalité. Donc, cela va continuer comme cela. Mais je compte sur le nouveau maire pour obtenir, suite aux résultats d'hier notamment, que le Décastar soit enfin reconnu comme une manifestation parmi les plus importantes de l'agglomération et à ce titre se voit augmenter sa subvention l'année prochaine. L'avenir nous le dira.

Pour le reste, je partage le sentiment de M. DELLU. Il y a des nuages quand même à l'horizon. Actuellement, la Métropole est sans difficulté. L'annuité d'emprunts a diminué, nous avons deux ans pour rembourser, donc tout va bien. Mais que va-t-il se passer dans le futur ? Vous avez vu qu'il y a cette décision de supprimer la taxe d'habitation pour les communes. Nous ne savons pas comment cela va être remplacé, par quoi, comment, quelles vont être les conséquences sur les métropoles. Il y a également l'arrivée – nous en avons parlé ce matin à la commission transports – de lourds investissements sur le tramway, non pas celui à venir, mais le passé. Nous nous rendons compte que la maintenance coûte de plus en plus cher. Guillaume GARRIGUES était là ce matin et nous avons vu qu'il y a quand même des points d'interrogation sur la capacité à faire dans le futur la maintenance et les futures lignes. Cela peut être un point qui peut être inquiétant pour le futur.

Moyennant quoi mon travail s'arrêtait à ce niveau-là puisque l'autre commission transports, c'est maintenant que j'y suis. Avant, c'était l'identité métropolitaine à laquelle j'ai moins assisté parce que cette Métropole étant devenue le grand monstre que je dénonce souvent, il se trouve que les dates de réunion changent et que le même jour vous pouvez avoir deux commissions auxquelles vous appartenez. J'ai un don d'ubiquité et je pourrais partager avec mon frère, mais chacun est dans ses commissions. Parfois, c'est difficile. J'ai toujours été présent à la commission des finances, sauf une fois en trois ans. Mais la commission identité, dans la mesure où elle mettait cela à des heures où j'avais déjà d'autres commissions, c'était un peu plus difficile. Je préfère maintenant la commission transports, parce qu'au moins le jour est assez régulier. C'est le lundi matin. Les finances, le vendredi matin. Cela permet donc d'assister à ces réunions-là. Et là, nous voyons les grands aménagements. Il y en a un auquel nous nous intéressons naturellement tous, c'est la gare de la Médoquine ; dossier, Monsieur le Maire, je le sais – vous en avez parlé plusieurs fois – qui avance favorablement.

M. LE MAIRE : Je vous le confirme. Enfin, M. Guillaume GARRIGUES : attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain et haute qualité de vie.

M. GARRIGUES : Merci, Monsieur le Maire. J'ai changé un petit peu de commission entre temps. Effectivement, en 2017, j'étais dans deux commissions : attractivité économique et la commission HQV. Du fait des changements de délégation, j'ai basculé en commission transports & déplacement. J'ai aussi rejoint la commission identité communale et métropolitaine. J'ai quitté la commission économie, mais je suis toujours membre de la commission haute qualité de vie.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que nous avons abordé, puisqu'effectivement Jean-Jacques BONNIN a évoqué notamment la question de l'eau et de l'assainissement qui était du ressort de la commission HQV. Alain CAZABONNE a évoqué la commission identité communale et métropolitaine.

Quelques points sur la commission transports de 2017 à aujourd'hui. Quelques points sur la rentrée parce que je pense que c'est cela qui vous intéresse. Nous avons connu une très forte augmentation de la fréquentation du réseau TBM sur la Ville l'an dernier. Nous sommes la Ville qui connaît la plus forte croissance de fréquentation du réseau : + 13 % sur la Liane 10 qui relie la gare Saint-Jean au campus, + 9 % sur le tram B, + 36 % sur le Citéis 43 qui fait Forum/Bègles, + 75 % sur le 87 qui va de Villenave-d'Ornon à Talence jusqu'à Pessac. Nous sommes donc sur une très forte croissance. Et + 5 % aussi sur la Liane 8 qui va à Thouars. D'où effectivement notre détermination à conduire jusqu'au bout les projets majeurs dont nous avons besoin : le TCSP entre l'hôpital, Thouars et de l'autre côté Gradignan qui est absolument indispensable pour le campus, pour Thouars et pour le quartier de l'hôpital qui a besoin d'être relié au campus. Et puis, la question aussi de la route de Toulouse sur laquelle nous avons beaucoup travaillé avec M. le Maire pour faciliter et fluidifier l'accès des bus, faciliter aussi la circulation des mobilités douces. Donc, toutes ces questions, nous les abordons. Cela, c'est du moyen terme. Nous approchons quand même de la fin des études. Enfin, la question de la Liane Bassens/campus qui est aussi une demande des élus de la rive droite. Nous avons aussi travaillé sur ces questions pour satisfaire leur demande puisqu'ils souhaitent être mieux reliés au campus. Nous, tout ce qui peut nous permettre d'éclater un petit peu l'habitat étudiant sur l'agglomération, donc de permettre aux étudiants d'habiter sur la rive droite et d'étudier sur Talence, c'est ce que nous soutenons. Et puis, sur la rentrée, un petit point. Je ne vais pas détailler puisque nous n'avons pas beaucoup de temps et Alain CAZABONNE l'a évoqué, mais nous avons effectivement de grosses difficultés sur la ligne B. Beaucoup, beaucoup trop d'incidents, d'accidents. L'an prochain, nous allons avoir des travaux importants sur l'APS. Tout au long de l'année 2019, les coffrets APS vont être modifiés pour fiabiliser l'infrastructure, mais l'appareil de voie, l'aiguillage que nous avons demandé à la Barrière Saint-Genès va malheureusement prendre un petit peu de retard puisque ce sont des travaux extrêmement lourds, il faut casser toute la plateforme du tram, il faut fondre du métal. C'est extrêmement lourd. Le Code des marchés publics ne permet pas d'être aussi réactif que nous le voudrions. Donc, il faudra malheureusement attendre un petit peu.

Un dernier point sur la prospective assez éloignée, puisque nous travaillons avec la gare de la Médoquine sur les flux en provenance du bassin d'Arcachon, du Médoc, du Libournais, de Saint-André-de-Cubzac. Nous lançons une étude l'an prochain pour une meilleure desserte de l'entre-deux-mers avec un projet de téléphérique entre Latresne et la gare de Bègles pour soulager l'échangeur 16, notamment de Talence, puisque beaucoup d'étudiants et de salariés qui viennent de l'entre-deux-mers empruntent la rocade sud pour rejoindre le cours de la Libération pour aller sur le campus. Beaucoup de travailleurs passent par le pont François Mitterrand. L'objectif est que les habitants puissent se garer à Latresne, prennent un téléphérique et rejoignent directement la gare de Bègles pour ensuite se connecter au tramway, à la ligne C, et au campus via le Corol 34. L'objectif, c'est vraiment d'essayer de limiter, de contenir la hausse de fréquentation de la rocade sud qui est complètement saturée aujourd'hui. Nous essayons donc de le faire par tous les moyens, RER

métropolitain, le téléphérique, mais aussi un projet de bus à haut niveau de service entre Belin-Beliet, le Barp et Peixotto qui est porté par le SYSDAU. Voilà un petit peu les perspectives pour les années assez lointaines puisque ce sont encore des projets qui sont en cours d'étude.

M. LE MAIRE : Merci mes chers collègues. Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je voudrais vous saluer tous les six pour ce travail métropolitain ; un travail souvent en commissions, parfois pas forcément visible, très technique, des heures et des heures de réunions passées. Je pense que cela mérite que nous le saluions. J'ai eu l'occasion de vous le dire. Je pense que la Métropole doit être regardée comme un partenaire de confiance avec lequel Talence s'est récemment engagée – j'aurai l'occasion d'y revenir avant la fin de l'année, notamment sur la mutualisation du service informatique. Comme nous le rappelions tout à l'heure, le service informatique va connaître des changements. Nous avons une petite peur, puisque nous avons notre première rentrée avec un service pas encore mutualisé, mais au niveau des écoles. Cela se passe plutôt bien. Et puis, je veux voir aussi dans certaines décisions, je ne sais pas encore pour le Décastar, mais d'avoir obtenu notamment en début d'année 2017 40 000 € pour le festival ODP, aussi un témoignage des liens qui nous unissent. En tout cas, nous serons un partenaire vigilant, mais en confiance de Bordeaux Métropole pour les mois à venir.

Je vous remercie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Afin de limiter l'usage des éditions papier, ce rapport est consultable sur le site internet dédié rapportactivite.bordeaux-metropole.fr et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux et entend les Conseillers Communautaires.»

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 5 - Construction d'un équipement culturel de Centre-Ville – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°2

M. VILLEGA-ARINO : Mes chers collègues, quelques préambules avant de vous présenter cette délibération.

Je ne reviendrai pas sur le projet culturel qui, je crois, a fait l'unanimité puisque nous l'avons choisi et construit ensemble. Je ne reviendrai pas non plus sur l'emplacement qui, s'il présentait quelques contraintes, représente tous les critères d'accessibilité que nécessite une salle moderne à vocation culturelle. La centralité et la proximité des lieux de vie et d'autres lieux culturels est également un fantastique avantage.

L'objet de cette délibération est donc de s'assurer que la structure du parking est capable de supporter le poids de l'équipement. Bien sûr, la première réaction que vous allez avoir et que nous avons eue est bien évidemment : «Pourquoi n'a-t-on pas conçu un parking en béton capable de répondre à ces conditions et finalement n'y a-t-il pas eu une défaillance quelque part ?». Cela peut paraître paradoxal, mais la réponse est non. Pourquoi ? Une salle de spectacles est un édifice un peu particulier et, si tous les architectes ont bien évidemment étudié attentivement ce qu'ils appellent la répartition des charges sur la dalle existante, une autre contrainte s'impose qui, techniquement, s'appelle la descente des charges. J'ai appris ce que c'était. Cette descente des charges est propre à chaque projet, différente selon le projet, et ne peut être étudiée uniquement que lorsque le projet est défini, dessiné, choisi, acté et voté, ce que nous avons d'ailleurs fait ensemble. Sauf à brimer la créativité des architectes, cette phase d'étude complémentaire ne pouvait être entamée que secondairement. Afin d'éviter tout déboire ou contestation futurs notamment sur l'aspect technique de la solution choisie, nous choisissons de lancer une étude de structure incontestable et incontestée pour sécuriser le projet. C'est l'objet de cet avenant, de cette délibération, d'un montant de 35 500 € hors taxes. Je tiens quand même à préciser que la volonté de M. le Maire, ma volonté de réaliser cet équipement indispensable pour l'enseignement à plus de 1 000 élèves en musique, 300 élèves en danse, est absolument intacte. Je rappelle que même s'il n'est pas encore possible de donner un coût réel en face de cette dépense à visée culturelle, nous avons mis les recettes de la vente de la Médoquine en face.

Donc, je vous propose de voter cette délibération après vos questions.

M. DELLU : Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, il est difficile d'entendre quand même que l'on ne sait pas. Moi, je me souviens de la réponse qui m'avait été faite, par aucun de vous deux, mais c'était que toutes les garanties étaient prises. Aujourd'hui, vous êtes condamnés à une espèce de fuite en avant. Aujourd'hui, d'après ce que je comprends à la lecture de la délibération et de ce qui ressort des échanges et débats, c'est que l'étude est nécessaire parce que les copropriétaires risquent de ne pas accepter une solution qui n'est pas connue d'ailleurs, une première proposition que je ne connais pas, mais enfin peu importe, sans garantie qu'une éventuelle seconde solution qui serait obtenue grâce à cette étude soit acceptable et acceptée par les copropriétaires. Il faut suivre quand même. Il y a une première solution qui vraisemblablement ne va pas. Donc, on paie pour rechercher une nouvelle solution dont nous ne savons pas d'ailleurs si elle ira ou pas aux copropriétaires concernés.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous pouvons difficilement voter contre, puisque c'est quand même la recherche d'une solution. Mais néanmoins, c'est toujours la fuite en avant et je m'inquiète beaucoup, Monsieur VILLEGA, encore une fois de vous entendre dire : «Il est difficile aujourd'hui de dire quel sera le coût final de», sachant que toutes les garanties avaient été prises.

M. VILLEGA-ARINO : Juste une précision sur le coût final. Il est effectivement difficile de dire quel sera le coût final de ce projet dans la mesure où nous ne sommes pas – je parle sous le contrôle des techniciens – dans la phase d'appel à projets. Peut-être que nous aurons de bonnes surprises et que le coût final sera peut-être à la baisse. C'est en ce sens que je dis qu'il est difficile d'estimer le coût final. Ensuite, il ne s'agit pas d'une fuite en avant. Je concède qu'effectivement le dossier est très, très compliqué, que nous-mêmes avons découvert au fur et à mesure de la réalisation de ce projet qu'il y avait certaines contraintes, mais les solutions existent. Ce que nous souhaitons faire actuellement, c'est vraiment d'avoir des solutions qui sont fiables, incontestables et qui puissent permettre de développer ce projet que nous avons la volonté ferme de réaliser.

M. CONTE : Je partage la majorité des arguments de mon collègue Arnaud DELLU et je souhaiterais faire trois petites remarques.

Premièrement, je voudrais rappeler que nous avons, dans l'opposition, toujours affirmé que le lieu d'implantation de l'ECCV sur le parking du Gaumont était inapproprié. Cela, nous l'avons dit.

Deuxième petite remarque, ce projet me paraît hyper inflationniste, c'est-à-dire que nous ne connaissons pas le coût définitif. Ma crainte est qu'il engloutisse la totalité des recettes de la vente de la Médoquine et même plus.

Troisième et dernière remarque, nous nous apercevons que ce projet est une source de litige qui va déboucher sur des procédures, dont nul ne sait comment la municipalité pourra s'en sortir. Nul ne sait combien de temps elles vont durer. Voilà le problème.

Pour cette raison, ma collègue et moi-même, nous nous abstiendrons.

M. VILLEGA-ARINO : Juste une réponse sur l'emplacement inapproprié. Bien évidemment, je ne partage absolument pas votre sentiment sur ce projet, Monsieur CONTE. Je crois que toutes les salles modernes ne peuvent être viables que si elles se trouvent effectivement vraiment à proximité d'un transport en commun et vraiment très, très proches d'un transport en commun. La localisation au niveau de ce centre à côté du cinéma et des lieux de vie est tout à fait propice au bon fonctionnement de cet établissement. Bien sûr, il y a la question de ce parking. C'est vrai que c'est un réel problème. J'ai répondu un petit peu à votre question. Inflationniste, là, je suis quand même un tout petit peu surpris puisque si nous avons

effectivement suivi vos recommandations, nous aurions effectivement peut-être implanté cette école de musique à la place par exemple des bâtiments de Georges-Lasserre que nous avons vendus pour pouvoir construire une école. Quel en aurait été le prix ? Après oui, c'est vrai, nous n'en connaissons pas encore tout à fait le prix final, mais nous en avons quand même une certaine idée. Quand bien même, si effectivement le coût de cet établissement dépassait le prix de vente de la Médoquine, n'est-il quand même pas intéressant d'investir un petit peu dans la culture au profit de plus de 1 300 élèves – c'est la question que je pose – pour un projet qui durera 30 ou 40 ans ?

M. CONTE : Simplement une petite réponse. Personnellement, j'ai toujours préconisé que l'école de musique soit faite au château des Arts.

M. LE MAIRE : Donc, vous aviez déjà deviné à l'époque il y a trois ans que le rectorat allait mettre en vente le château des Arts.

M. CONTE : Il était déjà en vente. Il avait été mis en vente et il avait été retiré de la vente.

M. VILLEGA-ARINO : La possibilité d'acheter le château des Arts est venue dans la mesure où nous avons développé une politique de rigueur importante pendant deux-trois ans. Actuellement, nous en recueillons les fruits. Il y a trois ans, nous n'étions pas sûrs de pouvoir acheter le château des Arts. Cela aurait été une possibilité, effectivement, Monsieur CONTE.

M. LE MAIRE : Et rien ne dit – comme le disait M. le premier adjoint – que l'implantation différente n'aurait pas abouti à un prix plus important que celui que nous paierons. En tout cas, nous n'avons pas ouvert les prix de l'appel d'offres, puisqu'il n'est pas lancé. Donc, celui qui pourra dire combien il coûtera est bien malin puisque les entreprises n'ont pas encore été consultées.

Mme DE MARCO : Nous partageons évidemment ce qui a été dit précédemment. Il faut quand même reconnaître que ce projet a été mal préparé par la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire vous, la municipalité. Vous auriez dû prévoir des études de cet avant-projet. Il est vrai que dans le projet initial, celui qui avait été proposé par l'architecte PETUAUD-LETANG, ce projet-là était beaucoup moins imposant que celui qui a été choisi. Mais néanmoins, il aurait quand même été intéressant que le programmiste puisse alerter et mettre ces éléments dans la consultation. Cela n'a pas été fait. Cela n'a pas été intégré au programme. Je me permets donc de dire que vous en portez globalement une responsabilité. En ce qui nous concerne, sur cette somme-là, nous pouvons dire qu'il faut faire ces études. Par rapport au coût global du projet, c'est minime. Mais nous regrettons la façon dont c'est parti, puisque nous avons quand même acheté ce terrain qui n'était pas constructible. Enfin, nous ne l'avons pas acheté, nous avons un droit à construire sur un terrain qui n'était pas constructible pour un tel bâtiment. Nous l'avons quand même payé 1 million d'euros.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans des études préalables, en train de retarder la construction de cet équipement. Cela, nous le regrettons.

Sur cette délibération, sur cette somme-là, sur cet avenant, nous préférons faire ces études complémentaires et voter pour.

M. LE MAIRE : Merci.

DELIBERATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint à la Culture, expose :

«Je vous rappelle que par délibérations du :

- 16 mars 2016 reçue en Préfecture le 23 mars 2016, vous avez approuvé le programme des travaux de construction d'un équipement culturel de Centre-Ville, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 5 600 000,00 € H.T., 6 720 000,00 € T.T.C., ainsi que le lancement d'un concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ;
- 16 janvier 2017 reçue en Préfecture le 25 janvier 2017, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
 - SARL D. COULON & Associés (Architecte mandataire), 13, Rue de la Tour des Pêcheurs, 67000 STRASBOURG
 - EURL ARCHITECTURE C. BARDIN (Architecte associé), 130bis, Chemin de Suzon, 33400 TALENCE
 - SARL BATISERF Ingénierie (BET structure), 11, Bld Paul Langevin, 38600 FONTAINE
 - SARL SOLARES BAUEN (BET fluides, HQE), 1, Bld de Nancy, 67000 STRASBOURG
 - SARL BET Gilbert JOST (BET électricité, SSI, VRD), 12, Place de Bordeaux, 67000 STRASBOURG
 - SARL E3 ECONOMIE (Economie de la construction, OPC), Parc des Poteries, 18, Avenue François Mitterrand, 67200 STRASBOURG
 - SARL ESP EURO SOUND PROJECT (acoustique), 19, Rue Jacobi Netter, 67200 STRASBOURG
 - SARL CHANGEMENT A VUE (scénographie, muséographie, infographie), 2bis, Villa Brune, 75014 PARIS
- en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 1 046 442,24 € H.T., 1 255 730,69 € T.T.C ;

- 23 novembre 2017 reçue en Préfecture le 28 novembre 2017, vous avez :
 - o approuvé l'avant-projet définitif d'un montant de 6 437 209,60 € H.T., 7 724 651,52 € T.T.C.
 - o passé un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre concerné :
 - Précisant le coût prévisionnel définitif des travaux : 6 437 209,60 € H.T., 7 724 651,52 € T.T.C.
 - Fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 1 203 114,47 € H.T., 1 443 737,37 € T.T.C.

A l'occasion des études menées par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser l'équipement culturel, il apparaît nécessaire de renforcer les capacités portantes du parking pour assurer la stabilité du futur bâtiment. Il est donc impératif de déterminer la solution de confortement des

structures porteuses du parking à mettre en œuvre, pour permettre la construction du bâtiment municipal. Confronté à ces sujétions techniques imprévues en cours d'exécution du marché, au stade de l'élément de mission «ASSISTANCE A LA PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX» (ACT) et dans la mesure où :

- d'une part, les dispositions de l'état descriptif de division en volume imposent une servitude aux propriétaires des lots inférieurs, mais aussi une remise des données par le maître d'ouvrage pour le renforcement des structures dans le cadre d'un projet réalisé sur le lot supérieur,
- d'autre part, cette étude est dans l'intérêt presque exclusif de la collectivité en termes de définition prévisionnelle des coûts, de pérennité de l'ouvrage et de faisabilité du projet,

je vous demande de m'autoriser à passer un deuxième avenant au marché de maîtrise d'œuvre, pour réaliser une étude structure de confortement du parking sous-jacent au projet d'équipement culturel de Centre-Ville :

- 1 - comportant une vérification des capacités portantes de la structure du parking souterrain situé en infrastructure du projet d'équipement culturel de la Ville de TALENCE, avec comparaison des descentes de charges projetées,
- 2 - devant déterminer les confortements nécessaires des structures du parking dont la capacité s'avérerait insuffisante et de leurs assises,
- 3 - engendrant une plus-value de 35 500,00 € H.T., 42 600,00 € T.T.C., qui porte le forfait de rémunération à 1 238 614,47 € H.T., 1 486 337,36 € T.T.C.

Sachant que le montant cumulé de ces deux avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant du marché de maîtrise d'œuvre initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 6 septembre 2018, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n° 2.

La dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal.»

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise M. le Maire à passer l'avenant n°2 précité
- habilite M. le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (Talencez vous ! - Une vraie gauche pour Talence)

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 6 - Subvention exceptionnelle à l'association Move and Feel de Talence

M. JESTIN : Il s'agit, comme vous le savez, de subventions que nous versons et qui sont accordées par les budgets des conseils communaux. Là, c'est une délibération qui revient puisque vous savez que le conseil communal Sud soutient depuis plusieurs années l'organisation d'une fête de fin d'année du quartier au Dôme avec un certain nombre de manifestations pour différents publics. Vous avez un certain nombre d'éléments dans la délibération. Cela touche pas mal de monde : 180 personnes pendant le repas solidaire,

dont 40 personnes isolées accompagnées par le CCAS. Cette année encore, c'est l'association Move and Feel de Talence qui assure ce portage.

Donc, je vous propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à cette association pour l'organisation de cette manifestation. Salem se fera un plaisir, je suppose, de répondre aux questions si vous en avez.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à M. ERCHOUK, parce que c'est lui qui porte en tant qu'adjoint en charge de ce quartier, pour nous éclairer notamment sur l'association et son activité.

M. ERCHOUK : Merci Monsieur le Maire. C'est une association, Move and Feel, qui propose des cours de danse latine (bachata, salsa, zumba), qui porte administrativement la manifestation. Vous la connaissez tous, c'est une délibération que nous renouvelons chaque année. C'est une manifestation qui date de 2010, qui est l'œuvre de l'ancien président du conseil communal sud, M. SEBTON, que nous avons souhaité renouveler avec les membres du conseil communal tant elle rencontre un succès au niveau du quartier sud. Je ne sais pas ce que nous pouvons en dire de plus.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le Conseil Communal SUD soutient depuis plusieurs années l'organisation d'une fête de fin d'année du quartier au Dôme. Les habitants et les associations membres, avec le soutien des services municipaux, organisent deux temps forts festifs et solidaires pour les familles et les personnes isolées.

Cette animation se déroule la semaine qui précède les vacances de Noël. Le mercredi après-midi un spectacle pour les enfants est offert ainsi qu'un goûter géant.

Le vendredi soir, un repas dansant solidaire se déroule dans la grande salle du Dôme ponctué par des animations musicales.

Les membres du Conseil Communal Sud sont investis bénévolement dans l'organisation de la fête, l'installation, le rangement, le nettoyage de la grande salle du Dôme, la préparation et le service du goûter le mercredi, la préparation et le service de l'apéritif le vendredi.

Comme l'an dernier, deux cents enfants profiteront cette année du spectacle et 180 personnes du repas solidaire dont 40 personnes isolées accompagnées par le CCAS.

Chaque année, une association d'habitants est volontaire pour gérer administrativement la manifestation.

Cette année encore, c'est l'association Move and Feel de Talence qui assure ce portage.

Le Conseil Communal Sud à l'origine de ce temps fort de la vie du quartier sud a souhaité à l'unanimité maintenir et soutenir à nouveau l'organisation de cette fête.

Selon la charte des Conseils Communaux votée par le Conseil Municipal en sa séance du 3 juillet 2014, chaque Conseil Communal dispose d'une enveloppe financière. Elle est de 20 000 € pour l'année 2018 pour chaque Conseil Communal.

Or, il n'est pas de la compétence d'un Conseil Communal d'accorder une subvention. Aussi, les conseillers du Conseil Communal Sud ont proposé que la subvention soit accordée par le Conseil Municipal sur son enveloppe financière de 20 000 € inscrite au budget primitif 2018.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association Move and Feel de Talence et d'imputer cette somme sur le budget du Conseil Communal Sud, article 65-74 du budget en cours.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 7 - Déclassement du domaine public communal - Parcelle AI 41 salle de la Médoquine

M. LE MAIRE : M. JESTIN étant liquidateur, je pense qu'il est plus simple que ce soit moi qui présente cette délibération.

Pour permettre de délivrer le permis de construire déposé par la société Safran sur l'ilot 1 de l'opération Médoquine, le bien ne doit plus appartenir au domaine public communal. La salle est aujourd'hui désaffectée, depuis son dernier concert en juin. Mais les bureaux sont encore utilisés pour la liquidation de la SEM. Le logement de fonction est toujours occupé. Il n'est donc pas possible de procéder à un déclassement selon la procédure habituelle.

Par ailleurs, les travaux ne débutant pas avant le premier trimestre de l'année 2019, un déclassement classique obligerait à bloquer le parking situé devant la salle dès maintenant en employant des clôtures. Ce parking est aujourd'hui utilisé par des riverains. L'espace resterait donc inutilisé pendant plusieurs mois.

Aussi, il est apparu plus judicieux de recourir à la procédure de déclassement par anticipation prévue par le CGPPP afin de permettre la délivrance du permis de construire, le maintien de l'accès aux bureaux pour la liquidation de la SEM, la fin de la convention avec l'occupant du logement de fonction, l'accès au parking pour les riverains et la signature d'un sous-seing avec la société Safran.

Au niveau du calendrier, le permis de construire devrait être délivré dans les prochaines semaines. Donc, la signature du sous-seing pour novembre ; la vente définitive devant intervenir au cours du premier trimestre 2019. L'occasion m'est encore une fois donnée, comme j'ai souvent dit, de souligner l'aspect concertant et participatif pour l'obtention de ce permis de construire qui a été choisi avec les habitants, qui a notamment tenu compte d'une grande partie de ces remarques pour l'élaboration du cahier des charges qui a été coconstruit et qui fait qu'aujourd'hui nous avons des riverains qui connaissent pleinement la situation et qui sont plutôt très satisfaits du résultat obtenu.

Y a-t-il des questions ? Non.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«Le projet de reconversion des terrains de la salle de la Médoquine se poursuit avec une nouvelle étape préalable à la délivrance du permis de construire sur le lot A (parcelle supportant l'ancienne salle).

Il convient en effet de procéder au déclassement du domaine public de la parcelle AI 41.

L'activité de la SEM Talence Gestion Equipement a cessé depuis le 30 juillet 2018 et le contrat d'affermage avec la Ville a été résilié par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2017. La salle n'est donc plus affectée au service public. Toutefois, afin de permettre la liquidation de la société, les bureaux doivent encore être utilisés jusqu'à la fin de l'année 2018. Une désaffectation totale du bien ne peut donc être constatée et par là même un déclassement de la parcelle n'est donc pas envisageable avant le 31 janvier 2019.

L'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet cependant de prononcer un déclassement du domaine public artificiel par anticipation, dès lors que la désaffectation du bien a été décidée.

La désaffectation ne prend effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement soit la présente délibération. Cette dernière est également accompagnée «d'une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa» que vous trouverez jointe à la présente délibération.

Le recours à cette procédure de déclassement par anticipation ne présentant pas de risques juridiques pour la Ville compte tenu du court délai entre le déclassement et la désaffectation complète du bien (moins de 5 mois), je vous propose donc :

- de décider de la désaffectation de la parcelle AI 41 qui, compte tenu des nécessités du service public, interviendra le 31 janvier 2019,
- de prononcer le déclassement du domaine public par anticipation de la parcelle AI 41 conformément aux dispositions de l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 8 - Autorisation de la SARL HALLES DE TALENCE, à consentir une inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes sur les parcelles situées à TALENCE cadastrées section AM 488, 490 et 492, en vue du financement de la construction de la halle commerciale

M. JESTIN : Il a presque tout dit. Mes chers collègues, cette délibération vous propose d'autoriser la SARL Halles de Talence à consentir une nouvelle inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Épargne. Je vous rappelle que nous avons déjà décidé d'une première inscription de ce type en janvier 2018 pour la partie construction du bâtiment. Là, il s'agit d'un nouveau prêt qui est sollicité pour les aménagements intérieurs de ce nouvel équipement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

M. AMBRY : Nous avons déjà eu une réflexion au sujet de ces inscriptions d'hypothèques sur les droits réels qui appartiennent à la SARL Halles de Talence dans le bail emphytéotique. Alors attention, je lis : *«La SARL a sollicité un second prêt auprès du même établissement bancaire pour une durée de 15 ans afin de financer une partie des aménagements intérieurs avec inscription hypothécaire sur les droits réels qu'elle détient au titre du bail emphytéotique»*. Or, dans la délibération, ce n'est pas du tout ce que vous nous demandez de voter. Vous nous demandez de voter une inscription d'hypothèque sur la parcelle qui nous appartient. Je lis : *«Inscription sur les parcelles situées section AM en vue du financement»*. Ou c'est une inscription d'hypothèque sur la parcelle, auquel cas il faut que nous sachions qu'en cas de non-paiement nous vendrons le terrain de la municipalité de Talence, ou c'est une inscription – comme nous l'avions dit la dernière fois – sur les droits réels, auquel cas ce sont ces droits qui sont en garantie du prêt, mais ce n'est pas le terrain lui-même. Je crois qu'il faut être plus précis dans la délibération. Vous nous demandez de voter pour une inscription d'hypothèque sur les droits réels. Je demande que cette formule soit reprise dans la délibération à la fin. Si c'est ce qu'il leur faut, nous l'avons déjà accepté une fois, nous pouvons l'accepter une deuxième fois. Mais maintenant, une inscription sur la parcelle, c'est un petit peu différent.

M. LE MAIRE : Juste pour vous préciser, mon cher collègue, que le notaire qui s'occupe de cela a validé le principe de délibération. Mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous écoutons toujours l'opposition, donc nous écouterons votre suggestion de manière que ce soit pleinement clarifié pour cette délibération.

Mme DE MARCO : Dons, nous la reportons.

M. LE MAIRE : Non, nous actons la modification.

Mme DE MARCO : Non, vous ne pouvez pas.

M. LE MAIRE : Nous actons cette modification, nous la faisons passer au notaire. Si jamais cela ne lui convient pas, nous referons une délibération.

M. AMBRY : Sur les droits réels, nous votons pour.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint aux Propriétés Communales, expose :

«Par délibération en date du 18 décembre 2017, vous avez autorisé la signature du bail emphytéotique avec la SARL HALLES DE TALENCE en vue de la construction du projet de halle commerciale en centre-ville.

Ce contrat de bail a été signé le 19 décembre 2017 et comprend une clause prévoyant l'accord de la Ville dans l'hypothèse où la SARL HALLES DE TALENCE souhaiterait consentir une inscription hypothécaire sur les parcelles.

La SARL HALLES DE TALENCE a sollicité un premier prêt auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charente pour une durée de 15 ans afin de financer la construction du bâtiment avec inscription hypothécaire sur les droits réels qu'elle détient au titre du bail emphytéotique. Le Conseil Municipal a donné son accord par délibération en date du 15 janvier 2018.

La SARL HALLES DE TALENCE a sollicité un second prêt auprès du même établissement bancaire pour une durée de 15 ans afin de financer une partie des aménagements intérieurs avec inscription hypothécaire sur les droits réels qu'elle détient au titre du bail emphytéotique.

Il convient donc d'autoriser cette inscription pour la durée du prêt afin de permettre la poursuite des travaux.

Je vous propose donc :

- d'autoriser la SARL HALLES DE TALENCE à consentir une inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charente sur les droits réels détenus par la SARL sur les parcelles situées à TALENCE cadastrées section AM 488, 490 et 492, en vue du financement des aménagements de la halle commerciale.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/09/18

M. LE MAIRE : Je voulais laisser la parole à Mme FABRE-TABOURIN qui a une information à vous passer en lien avec la Médoquine justement.

Mme FABRE-TABOURIN : Dans la prolongation de l'intervention de mon collègue, M. JESTIN et comme nous l'avons fait pour le lot A de la Médoquine, je dois vous informer aujourd'hui que nous avons de nouveau réuni le groupe de travail qui, vous vous en souvenez, s'est attelé à la rédaction du cahier des charges de vente de cet espace pour le lot B. Vous vous en souvenez aussi, le lot B a changé d'opérateur ; le groupe ADIM s'étant désisté et le groupe CASSOUS se retrouvant titulaire de ce deuxième lot. Ce lot ayant fait l'objet de quelques modifications mineures entre ce qui avait fait l'objet de la mise en concurrence et le permis de construire, le groupe de travail a été réuni pour demander son aval, exactement comme pour le lot A. Le groupe de travail a adopté ces modifications à l'unanimité. Comme pour le lot A, j'en fais l'information en Conseil.

M. LE MAIRE : Comme cela, l'information circule.

N° 9 - Subvention exceptionnelle aux associations USTA, Badminton et Ornon Gironde Escrime

M. PARANTEAU : Puisque je dois parler d'associations, je vais en profiter pour noter la fierté que nous pouvons avoir de voir une de nos associations, l'ADEM – qui est une association conventionnée avec la collectivité, qui en 2003 avait de grosses difficultés et était prête à mettre la clé sous la porte, qui a redémarré et qui a été conventionnée avec notre collectivité et que nous avons portée par convention comme les autres associations – porter haut le nom de Talence grâce à l'événement qui s'est passé ce week-end. Puisque dans *L'Équipe* on dit que : «La Mecque de l'athlétisme se trouve à Talence». Je pense que

nous pouvons être fiers qu'une de nos associations, qui fait partie des associations comme les autres, ait de tels résultats. Je passe à ma délibération. Je m'excuse d'avoir pris cette liberté.

Les subventions exceptionnelles pour les autres associations qui sont l'US Talence badminton, Ornon escrime, et l'US Talence athlétisme. Nous avons des associations à Talence qui obtiennent de très bons résultats. Nos infrastructures ont souvent des difficultés à les accueillir. Le badminton en particulier puisqu'il y a des normes qui sont définies par la Fédération qui sont des normes qui sont un petit peu complexes. L'athlétisme, vu le nombre d'adhérents qu'il a, en conséquence, depuis que la Nouvelle-Aquitaine a été créée, le CREPS est maintenant tenu de facturer toutes les utilisations des installations. Donc, les associations que je viens de citer n'ayant pas prévu dans leur budget au départ cette facturation, nous allons les aider cette année, mais nous leur avons par contre demandé de prévoir l'an prochain dans leur budget ces locations d'installation, bien entendu.

Vous allez peut-être me poser la question et je préfère anticiper : comment faisiez-vous avant ? Nous avons des échanges avec le CREPS. Par exemple, les sportifs de haut niveau venaient s'entraîner sur le CREPS de Talence. Actuellement, nous facturons l'utilisation qu'ils ont quand ils viennent à la piscine de Talence et eux, de leur côté, facturent l'utilisation que nous avons de leurs créneaux.

M. DELLU : Nous voterons pour cette délibération pour ne pas mettre en difficulté les associations en question : l'athlétisme, le badminton et l'escrime. Néanmoins, quel dommage que cette délibération inscrive peut-être en creux les carences en matière d'investissements municipaux dans les lieux nécessaires pour ces activités durant les 20 dernières années.

M. PARANTEAU : Les investissements au niveau des infrastructures sportives sont très complexes. Le choix que nous avons fait au niveau politique dans le cadre de la politique sportive sur Talence correspond à certaines activités qui recouvrent un panel quand même assez important. Nous en avons déjà parlé, certaines activités ne sont pas possibles. Je pense qu'actuellement il faut développer au maximum l'intercommunalité. La natation se pratique sur Talence et ne se pratique pas à Gradignan. Le rugby ne se fait pas à Talence et nous envoyons ceux qui veulent faire du rugby sur Gradignan. Il est très difficile pour une collectivité de multiplier les infrastructures sportives. Il est vrai qu'actuellement avec l'impact que nous avons avec les licenciés, nous sommes un petit peu en difficulté. Nous conventionnons avec tous les partenaires possibles.

M. LE MAIRE : Je vais vraiment m'inscrire en faux, mon cher collègue, par rapport à ce que vous venez de dire. Que nous soyons bien clairs, Talence est émaillée par un taux d'équipements sportifs que beaucoup de villes, même de plus grande taille, pourraient nous envier : des piscines, des gymnases, un stade. Et puis, puisque justement vous parlez de la politique en creux, rappeler tous les investissements qui ont été consentis, y compris certains qui n'étaient pas forcément prévus. Je vous rappelle que lorsque l'on parle par

exemple de l'escrime, il était quand même compliqué d'envisager le gymnase Couzinet lorsqu'il a brûlé. Vous dire justement que quand la Ville mettra plus de 15 millions d'euros pour rénover sa piscine, je saurai regarder toutes les collectivités locales, et parmi celles qui sont toujours en train de se prévaloir de donner beaucoup d'argent quelles seront les différentes participations sur ces 15 millions d'euros puisque là, seul, il faudra que nous l'assumions avec le plan piscines métropolitain. En tout cas, permettez-moi de vraiment ne pas être d'accord, puisque s'il y a bien une chose dont on nous parle – après évidemment, il y a des choix à faire dans la politique sportive – c'est que le maillage sportif et associatif de la Ville de Talence, pour une ville qui ne fait même pas 9 km², en fait rêver plus d'une.

M. PARANTEAU : Juste un petit complément. Vous remarquerez que l'athlétisme et le badminton, qui sont les deux meilleurs clubs de la région aquitaine, qui représentent l'Aquitaine au niveau national, paient une location d'installation sur une structure régionale. C'est quand même paradoxal. Il est vrai que nous avons demandé à la Région si cela ne pouvait pas être une subvention indirecte que de nous accorder bien entendu la gratuité par rapport à ces deux disciplines qui représentent la Région au niveau national.

M. DELLU : Je veux simplement dire que je suis d'accord avec la première partie de votre intervention. Évidemment que Talence a un taux d'équipements très élevé et c'est dû essentiellement à une chose, c'est-à-dire les investissements massifs réalisés entre 1965 et 1985.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris. Tout ce qui est positif est de votre faute et tout ce qui est négatif est de la nôtre. Mais en tout cas, il ne me semble pas que les équipements dont nous parlons aujourd'hui, comme le gymnase Boris-Diaw, étaient construits du temps de Deschamps. Mon cher collègue, lorsqu'il s'agira d'aller regarder les différentes subventions, nous verrons quelle est la participation de ces éminentes...

M. DELLU : De la Métropole, en effet.

M. LE MAIRE : Oui, la Métropole, mais il y a le Département et la Région qui utilisent. Nous verrons à ce moment-là les subventions et le pourcentage que cela représente dans les différentes rénovations.

Mme DE MARCO : Je souscris tout à fait à ce que dit Gérard PARANTEAU. Demandons donc des subventions au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine de façon à pouvoir compenser cette participation financière du CREPS qui est sur notre commune et qui a quand même bénéficié jusqu'à ce jour de nos équipements et qui, je remarque, ne sont pas utilisés par le CREPS toute l'année. Il y a de grandes périodes où leurs équipements sont inoccupés.

Après, je me permets juste d'ajouter quelque chose qui est toujours dans le sport, mais je souhaitais quand même mettre en garde par rapport à ce que j'ai lu hier dans l'édition d'Alain JUPPÉ sur le Décastar. Quand je lis qu'il souhaite qu'il y ait une piste d'athlétisme semi-couverte à côté du terrain de sport, je vous rappelle que le bois de Thouars est un espace boisé protégé. Je ne sais pas quelle est l'ambition de la Métropole sur l'extension des terrains, mais je vous mets en garde si j'ai bien lu cet article. Mais cela m'a fait sauter. Parce

qu'il y a déjà eu préalablement, rappelez-vous, c'était il y a deux ans, ce projet de bâtiments dans l'espace boisé à conserver où les athlètes pourraient dorénavant faire du saut à la perche abrité, etc. Je dis que notre bois est quelque chose qu'il faut conserver en l'état et qu'il ne faudrait pas parce que maintenant la Métropole gère le stade, etc., qu'il y ait des ambitions d'agrandir au-delà et d'empiéter sur les bois. C'est dit.

M. LE MAIRE : Permettez-moi de vous répondre. Indépendamment du fait d'avoir sauté, ce qui était quand même le cas de l'heptathlon hier, mais vous rappeler que Métropole ou pas Métropole, le PLU s'impose, que l'ensemble du périmètre exclut le périmètre de l'EBC. Vous avez tout à fait raison. Le stade, à la demande de l'association soutenue par la municipalité, comprendra une zone couverte puisqu'il s'agit de pouvoir doter ce stade d'un équipement qui permettra de le faire fonctionner toute l'année. Je rappelle qu'aujourd'hui un certain nombre d'athlètes sont obligés de prendre toute la rocade pour aller sur les antennes sportives de Bordeaux-Lac. Le périmètre du projet – il me semble d'ailleurs vous l'avoir dit la dernière fois – nous allons enlever du béton dans le périmètre du bois de Thouars. Le bois de Thouars dans cette partie de l'EBC sera préservé, donc soyez rassurée. Continuez de sauter pour l'heptathlon, mais soyez rassurée que nous sanctuariserons ce bois et qu'il ne sera pas touché. De toute façon, vous verrez tous ces éléments-là.

M. CAZABONNE : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais M. DELLU m'y invite. Je sais bien que tout ce qui est excessif est insignifiant, mais la critique de M. DELLU m'apparaît vraiment extrêmement petite. Pourquoi ? Parce qu'Henri DESCHAMPS aurait tout fait. Henri DESCHAMPS a fait beaucoup. Si nous avons appelé le stade Pierre-Paul Bernard, c'est parce que nous avons reconnu que c'était Pierre-Paul Bernard qui a été à l'origine de la création de ce stade. Il y avait la salle Jean-Bouin, Coubertin et trois terrains de football. Qui a rajouté une salle de tennis couverte, trois terrains de football, la salle Couzinet qui a brûlé et qu'il a fallu remplacer par la salle Boris-Diaw pour laquelle nous n'avons reçu que 30 % de remboursement, deux réfections de piscine et l'entretien de tout ce qui avait été réalisé ? Parce que nous savons tous que c'est à peu près 10 % de l'investissement qu'il faut attribuer à la maintenance. Donc, nous pouvons faire la comparaison chiffrée. Je dirais, plus honnêtement que vous, que chacun a fait en son temps ce qu'il devait faire par rapport au sport. Maintenant, il y a de nouveaux projets avec le stade de Thouars avec la Métropole qui va permettre de le refaire totalement, mais le terrain que nous allons refaire, il a déjà été refait il y a deux ans. Le terrain 5 a été refait à neuf. Le terrain 6 a été créé. Le stabilisé a été créé. Par qui ? Je ne donne pas la réponse, vous l'avez dans ce que je viens de dire.

M. DELLU : Factuellement, nous voyons l'état des installations municipales.

M. LE MAIRE : Le nombre de licenciés en augmentation atteste effectivement que les mêmes personnes doivent avoir des équipements qui leur permettent de pratiquer du sport.

M. DELLU : Vous devez bien mal connaître la ville.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, nous avons commencé ce Conseil municipal en nous félicitant des propos constructifs de l'opposition. Je trouve qu'en matière de «c'est moi qui ai fait, ce n'est pas moi qui ai fait», ce débat mérite bien mieux que cela.

DELIBERATION

Monsieur PARANTEAU, adjoint délégué aux Associations et Infrastructures sportives, expose :

«Suite au succès de nos équipements sportifs, certaines de nos associations en manque de créneaux, se voient utiliser des installations de partenaires ou villes voisines.

Aussi, les associations «USTA», «BADMINTON» et «ORNON GIRONDE ESCRIME» jouissaient gracieusement de créneaux au CREPS, dans le cadre d'un partenariat qui liait ce dernier avec la Ville.

Le CREPS, qui est dorénavant géré par la région Nouvelle Aquitaine, a été contraint de revoir ses politiques tarifaires de location d'installations sportives.
Pour cette raison, il facture dorénavant aux associations sportives talençaises les locations des créneaux selon un tarif toutefois préférentiel.

Afin de permettre aux associations, prises de court par ces nouvelles dispositions, d'intégrer ces nouvelles dépenses dans leur budget, il est nécessaire, au moins pour cette année de transition, de les aider à financer ces locations de créneaux, non prévues. Les associations devront dorénavant inclure ces nouvelles dépenses dans le prévisionnel (sauf décision de la collectivité ou de la Région de les aider).

Pour rappel, ces associations représentent la Ville, le département et la région au plus haut niveau national et international.

Sont concernés :

- l'athlétisme : 7 652 €
- le badminton : 2 850 €
- l'escrime : 1 482 €

Afin d'aider ces clubs à traverser cette période délicate, je vous propose donc de leur allouer une subvention exceptionnelle (selon les montants ci-dessus et sur présentation des factures) pour les aider à financer ces dépenses imprévues.»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 10 - Convention d'agrément des Educateurs Territoriaux sportifs dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire

N° 11 - Convention relative à l'enseignement de la natation scolaire au Stade Nautique Henri- Deschamps

M. PARANTEAU : Si vous le voulez bien, nous allons grouper les délibérations 10 et 11 et je vais essayer de simplifier. En réalité, ce sont des textes de l'Éducation nationale qui viennent d'être modifiés et qui induisent en conséquence un changement d'intervention de nos éducateurs territoriaux terrestres et puis ceux qui sont également au stade nautique.

Depuis de très nombreuses années, la Ville de Talence accompagne les enseignants des grandes sections maternelle et élémentaire dans la mise en œuvre de l'enseignement des activités physiques et sportives. L'intervention des ETAPS terrestres et nautiques est réglée par les programmes de l'Éducation nationale et traduite dans des conventions de partenariat. À noter que très peu de collectivités ont conservé les éducateurs territoriaux et

les ETAPS terrestres existent dans peu de mairies. Cela montre l'importance que nous accordons aux pratiques sportives dans le secteur éducatif.

Les modifications de l'organisation des cycles d'enseignement et des programmes scolaires modifient le cadre des interventions à compter de septembre 2018. À noter que la Ville maintient son action au maximum des possibilités offertes par cet accompagnement.

Dans le détail, par rapport aux activités terrestres, avant le CM1 et CM2 avaient quatre cycles plus un projet spécifique en CE2. C'est pour cela que je ne pousse pas trop dans le détail. À partir de 2018, cela ira du CP au CM2 sur trois cycles. Et en ce qui concerne les activités nautiques, avant c'était les grandes sections de maternelle qui faisaient le premier cycle, les CP le premier cycle et les CE1 deux cycles de natation. À partir de septembre 2018, les grandes sections auront un cycle maintenu, mais pas obligatoire, les CP un cycle, les CE1 un cycle et non plus deux, les CM2 un cycle. En réalité, cela relève en grande partie du fait que maintenant il y a un livret scolaire unique qui se fait en fin de scolarité et que les directives ont voulu insister sur le savoir nager. La volonté première, c'est le savoir nager. C'est très amusant, parce que c'est très facile au niveau des directives de vous dire : «Nous insistons sur le savoir nager» sans se poser ensuite la question des déficits d'un stade nautique ou du fait que nous allons peut-être faire nager tous les CM2 sur le miroir d'eau de Bordeaux.

M. LE MAIRE : Ce qui serait évidemment compliqué. Y a-t-il des questions ? Non.

DELIBERATION

Monsieur PARANTEAU, Adjoint délégué aux Associations et Infrastructures sportives et au Développement du sport pour tous, expose :

«L'éducation physique et sportive joue un rôle déterminant dans le développement de chaque enfant. Elle participe des mêmes valeurs que l'école : dépassement de soi, respect de l'autre et des règles, esprit d'équipe ou encore développement de l'esprit d'initiative et d'engagement. Elle constitue donc un vecteur d'éducation essentiel.

Pour cela et depuis de nombreuses années, la collectivité maintient son engagement auprès des services de l'Education Nationale par la participation d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement pour les écoles du 1^{er} degré.

Jusqu'à ce jour, les interventions étaient principalement orientées vers les élèves de CM1 et CM2 mais de nouvelles préconisations fixées par la DSDEN permettent un encadrement par les ETAPS sur certains modules dès le CP, à compter de cette année scolaire 2018/2019.

Afin de formaliser le nouveau cadre de ce partenariat , je vous propose d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer les différents documents relatifs à ces interventions.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/09/18

DELIBERATION

Monsieur PARANTEAU, Adjoint délégué aux Associations et Infrastructures sportives, expose :

«La circulaire n°2017-127 du 22 Août 2017, publiée au bulletin officiel de l'Éducation nationale du 12 octobre 2017, a abrogé et remplacé la circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés sur laquelle était basée la convention en date du 18 novembre 2016 fixant les conditions d'enseignement au stade nautique Henri Deschamps.

La nouvelle circulaire précise notamment les responsabilités des enseignants et des intervenants professionnels ou bénévoles, les conditions de surveillance, les normes d'encadrement à respecter ainsi que les conditions matérielles d'accueil. Elle modifie les modalités d'organisation de la natation sur le temps scolaire.

Par ailleurs, les préconisations académiques en ce qui concerne le niveau des classes bénéficiant de l'enseignement de l'activité «natation» changent à compter de l'année scolaire 2018/2019. L'objectif recherché étant de permettre la validation de l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) en cycle 3 et de rechercher une continuité dans l'apprentissage.

Désormais, trois modules en élémentaires sont préconisés avec une intervention sur les classes de CM2 (prioritaires), de CE1 (ou classes mixtes avec le CE1 , type CP-CE1) et de CP. Le module en maternelle (séance en Grande Section dans le cadre de la découverte du milieu aquatique) n'est plus obligatoire mais n'est proposé que dans la mesure où le nombre de créneaux disponibles sur la structure permet le maintien de 4 modules sur les 3 cycles.

A ce titre, une nouvelle convention définissant les nouvelles modalités d'accueil des différents niveaux de classe, les conditions générales d'organisation, le rôle respectif des enseignants et des intervenants extérieurs ainsi que les procédures d'agrément et de sécurité des élèves au stade nautique Henri Deschamps a été rédigée.

Aussi il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention conclue avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Gironde qui annule et remplace la précédente convention,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents définissant les objectifs pédagogiques et les modalités pratiques d'utilisation des créneaux pendant le temps scolaire pour l'apprentissage de la natation, y compris les demandes d'agrément pour les intervenants.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/09/18

N° 12 - Subvention exceptionnelle à l'association «UST GYM»

M. PARANTEAU : La dernière délibération concerne une subvention exceptionnelle à l'association UST GYM. Nous avons encore une discipline, la gymnastique, qui pratique le teamgym, qui est championne de France et qui va aux championnats d'Europe. Vous avez certainement vu sur *Sud-Ouest* les problèmes financiers qu'ils ont. Nous avons donc décidé de les aider à hauteur de 2 000 € alors que leur déplacement avec les équipements s'élève à 15 000 €. Nous pouvons aussi regretter que la Fédération ne remplisse pas son rôle et

qu'encore une fois ce soit la collectivité territoriale qui ait besoin de mener à bien la politique sportive.

M. LE MAIRE : Et de rappeler que le montant de notre aide pour les associations sportives dépasse désormais le demi-million d'euros par an, ce qui, indépendamment des simples infrastructures et sur le budget de fonctionnement tellement imputé sur le précédent quinquennat, est relativement important.

DELIBERATION

Monsieur PARANTEAU, Adjoint délégué aux Associations et Infrastructures sportives, expose :

«L'UST Gym, association talençaise, participe cette année aux championnats d'Europe de TEAM GYM qui auront lieu du 17 au 20 octobre à Odivelas, au Portugal.

L'équipe de TEAM GYM de Talence est classée 1ère au niveau national. Ces championnats seront les 5^{èmes} auxquels participe le club de Talence.

Ce dernier va donc envoyer une dizaine de sportifs pour défendre les couleurs du club et de la Ville.

Afin d'aider le club à financer ce déplacement aux championnats d'Europe, je vous propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.»

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/18

N° 14 - Prorogation du Programme d'Intérêt Général métropolitain «Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole» - Décision – Autorisation

Mme FABRE-TABOURIN : Tout est quasiment dans le titre. Il s'agit de proroger ce dispositif d'aide à l'amélioration de logements pendant 6 mois. Vous le savez, Talence avait réservé au lancement de ce programme une enveloppe de 50 000 € qui visait à soutenir 45 réhabilitations. Au total, au 1^{er} septembre, ce sont 36 propriétaires occupants qui ont bénéficié de cette aide pour un montant de 40 000 €. Ces six mois sont les bienvenus. Ils permettront aussi d'analyser et de prévoir le prochain dispositif d'aide à la qualité du logement, si je peux exprimer cela ainsi.

Donc, je vous demande de bien vouloir autoriser cette prorogation et autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à cela.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue.

M. DELLU : Monsieur le Maire, c'est un programme qui est trop peu connu sans doute et qui est en sous-consommation chronique à l'échelle métropolitaine. À Talence, nous ne sommes pas très loin des objectifs, nous pouvons nous en féliciter. Mais d'une manière générale, nous sommes quand même assez loin des objectifs. Nous voterons bien sûr cette délibération et j'invite tous les collègues et tous les services à faire connaître ce dispositif

qui est quand même utile. Ce n'est pas forcément ce qui va faire la décision et emporter la mise sur des travaux. C'est un petit outil, mais un outil quand même.

M. LE MAIRE : Vous avez raison. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

DELIBERATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Habitat, expose :

«Le Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain en œuvre depuis décembre 2013 constitue un outil de traitement du parc privé particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, au terme de sa 4^{ème} année d'animation, près de 750 propriétaires occupants ou bailleurs ont été accompagnés dans leur projet de rénovation sur le territoire de la Métropole et le volume de demandes individuelles d'aides à la réhabilitation reste constant.

Le PIG métropolitain devant arriver à son terme le 3 décembre 2018, il apparaît pertinent d'évaluer le dispositif avant son terme pour anticiper la relance d'un futur dispositif d'aides aux travaux.

Pour cela, une évaluation du dispositif est programmée sur le dernier semestre 2018 afin de mesurer l'impact du dispositif d'aides à la réhabilitation sur le territoire mais également de calibrer le dispositif qui pourrait prendre la suite de l'actuel PIG (choix de l'outil d'accompagnement des propriétaires, périmètre, calibrage quantitatif, financier).

Cette évaluation du PIG à laquelle seront associées les communes, s'inscrit dans une étude plus large sur le parc privé permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux parc privé sur la Métropole.

Le rendu de cette évaluation valant étude pré-opérationnelle est attendu courant mars 2019 et le futur dispositif d'aides aux travaux métropolitain sera opérant autour de l'été 2019.

Dans ce contexte, au vu du calendrier opérationnel et de la demande constante des particuliers d'aides à la réhabilitation, il apparaît nécessaire de prolonger le PIG métropolitain jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif d'aides aux travaux prenne le relais à l'été 2019.

Aussi, il a été décidé par les élus de la Métropole de prolonger la durée de mise en œuvre du PIG métropolitain de 6 mois supplémentaires pour éviter une rupture entre dispositifs d'aides à la réhabilitation permettant ainsi aux propriétaires du territoire de bénéficier des aides du PIG «Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole» jusqu'au 3 juin 2019.

Cette prorogation du PIG de 6 mois supplémentaires a été entérinée par délibération du 6 juillet 2018 et formalisée par la signature d'un avenant à la convention de financement cadre avec les partenaires (l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH, la Caisse d'Allocations Familiales, Procivis de la Gironde et l'ADIL).

Cet avenant précise les modalités de mise en œuvre du PIG du 4 décembre 2018 au 3 juin 2019, notamment en précisant les objectifs de réalisations déclinés par propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, ainsi que les enveloppes prévisionnelles d'aides aux travaux qui en découlent.

Les objectifs fixés pour la période complémentaire restent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes, soit 50 dossiers de propriétaires occupants et 50 dossiers de propriétaires bailleurs.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du dispositif, prendra à sa charge le coût de l'ingénierie dans le cadre de la prorogation du PIG en cofinancement avec l'ANAH.

Au lancement du PIG Métropolitain, la Ville avait réservé une enveloppe de 50 000 € sur la durée du programme qui visait à soutenir 45 réhabilitations (30 propriétaires et 15 propriétaires bailleurs).

Au 1^{er} septembre 2018, ce sont 36 propriétaires occupants qui ont bénéficié d'aides aux travaux sur la commune de Talence mobilisant une enveloppe communale de 40 145 €.

Ces projets ont permis à des propriétaires d'entretenir leur logement pour :

- en améliorer la performance énergétique contribuant ainsi à réduire les consommations énergétiques et améliorer leur confort en hiver comme en été,
- adapter leur logement au handicap ou au vieillissement dans une logique de maintien à domicile,
- réhabiliter globalement le logement pour respecter les normes de sécurité ou de santé publique.

Les propriétaires bailleurs qui ont bénéficié d'aides aux travaux ont, en contrepartie, plafonné leur loyer et réservé leur logement à des locataires sous plafonds de ressources (les logements aux loyers les plus faibles sont comptabilisés dans le décompte SRU, tout comme les aides aux travaux associées).

La demande d'aides aux travaux ne tarit pas, dans un contexte de paupérisation des ménages et il semble opportun de maintenir une intervention de la commune en faveur de la lutte contre le mal logement pour offrir des conditions de vie décentes aux administrés les plus fragiles.

Au vu de la demande actuelle et des tendances des années précédentes, l'animateur du dispositif InCité envisage que 5 contacts pourraient émerger en 2019 sur la commune, nécessitant une enveloppe de 6 500 €.

L'enveloppe initiale n'étant pas consommée, un report des crédits non consommés sur la période 2013-2018 est sollicité dans le cadre de la prorogation du PIG pour répondre à ces demandes.

Ceci exposé,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 15 novembre 2013 autorisant le lancement du Programme d'Intérêt Général «Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole»,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG «Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole» de 6 mois supplémentaires,

VU la convention de financement du Programme d'Intérêt Général signée le 4 décembre 2013, avec l'ANAH, la CAF, Procivis Gironde et l'ADIL, et la signature de son avenant autorisant la prorogation du PIG jusqu'au 3 juin 2019,

VU la délibération de la Ville de Talence en date du 16 décembre 2013 autorisant l'adhésion au Programme d'Intérêt Général «Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole» et la participation de la Ville au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements situés sur la commune,

Je vous propose de donner un avis favorable à la prorogation du Programme d'Intérêt Général métropolitain «Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole» jusqu'au 3 juin 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

N° 15 - Création d'un poste d'Administrateur SIGB et portail à la Médiathèque

Mme PITOT : L'agent qui maîtrisait jusqu'à présent ce système informatique est en disponibilité jusqu'au mois d'avril 2019. Cette mise en disponibilité peut être renouvelée pour une période de dix ans. Donc, en conséquence nous avons l'obligation et la nécessité de recruter une personne pour veiller à son remplacement au vu de l'activité, sachant que nous avons fait plusieurs recherches au niveau des agents municipaux et aucun n'avait la compétence sur ce logiciel. C'est pour cela que nous créons un poste de contractuel.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Les ressources numériques constituent un enjeu certain pour les médiathèques. En effet, les portails documentaires donnent accès à toutes les ressources et sont une porte d'entrée unique permettant aux utilisateurs de profiter des documents sous toutes leurs formes. Les techniques de gestion passent donc par l'utilisation d'un SIGB (Système Intégré de Gestion de bibliothèques).

Le gestionnaire maîtrisant cette application ayant sollicité une disponibilité, la ville s'est mise en quête de trouver un fonctionnaire pour pourvoir à ce poste. Les recherches étant infructueuses, il est nécessaire de créer un poste de contractuel.

Missions principales :

- Gérer et administrer le Portail
- Gérer et administrer le SIGB à l'échelle du réseau
- Former et accompagner le personne aux nouveaux logiciels SIGB et Portail avec rédaction de fiches d'aide, de procédures
- Gérer et administrer les ressources en ligne de Bordeaux Métropole en lien technique avec le SI de la ville et les prestataires
- Etre le référent des questions techniques sur le Réseau pour les matériels
- Installer les matériels nécessaires à la mise en place des animations
- Effectuer des plages d'accueil dans la Médiathèque. Renseigner, orienter et conseiller les publics. Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics. Faire respecter le règlement des Médiathèques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'assistant conservation du patrimoine, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 366 - IM 339) du grade d'assistant conservation du patrimoine
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération subira les augmentations de la fonction publique.
Il percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer le poste administrateur SIGB et portail à temps complet à compter du 01/09/2018 pour une durée de 1 an
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

M. LE MAIRE : Nous pouvons regrouper les délibérations 16, 17 et 18 puisque ce sont des postes pour l'EMMD et le jazz.

N° 16 - Création d'un poste d'ATEA principal à l'École de Musique et de Danse

N° 17 - Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

N° 18 - Renouvellement du poste d'enseignant Jazz

Mme PITOT : Tout à fait. Nous remarquons l'attrait des habitants talençais pour la culture au sein de la Ville de Talence. En fonction de l'augmentation des demandes, au mois de septembre nous avons réévalué le cours de hip-hop à hauteur de 3 heures.

Si je prends la délibération suivante, là, il s'agissait de la danse libre. Et la dernière, c'est le jazz.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Lors de la création de l'école de danse, la ville proposait des cours de ragga. Ceux-ci ont été supprimés et des cours de Hip Hop ont été mis en place.
Aujourd'hui, il s'agit de consolider cette activité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 3 h hebdomadaire.

Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour chaque discipline.

Rémunération :

La rémunération est allouée en référence au 3^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe (IB 397 - IM 361).

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.
L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 1 an
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Par délibération en date du 24 octobre 2016, le Conseil Municipal a procédé à l'augmentation du temps de travail de l'enseignante de danse libre au sein de l'EMMD.

Aujourd'hui, la proposition «Danse» de l'EMDD est attractive et il convient donc de poursuivre l'évolution du cursus.

En effet, le nombre d'inscrits à l'école de Danse a augmenté pour la rentrée 2018, permettant ainsi l'ouverture d'un nouveau cours d'1 h 15, et portant le nombre d'heures de cours hebdomadaire à 11 h 15.

Je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à augmenter la quotité de temps de travail de cet Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Dans le cadre de la restructuration du Département Danse, le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juillet 2015 avait créé des postes au tableau des effectifs des contractuels, dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984.

Aussi, en ce qui concerne le poste d'enseignant Jazz, la délibération du 4 juillet 2016 avait modifié le temps de travail de l'enseignant.

Aujourd'hui, au vu de l'augmentation du nombre d'élève inscrits pour la rentrée 2018, l'Ecole Municipale de Musique et Danse souhaite de nouveau augmenter le temps de travail de l'enseignante actuelle de cette discipline à hauteur de 1 h 45 par semaine maximum, soit un passage à 11 h 45 hebdomadaire.

La rémunération allouée à ce poste est fixée en référence au 13^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe (B 631 - IM 529), et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à augmenter la quotité de travail et renouveler ce poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 1 an ;
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

N° 19 - Régularisation du tableau des effectifs des fonctionnaires au 1/07/2018 et transformation d'un poste au 1/09/2018

Mme PITOT : S'agissant du premier tableau, il fallait ajouter un poste d'ATA principal première classe qui n'apparaissait pas dans le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018. Et suite au recrutement à temps non complet d'un de nos agents sur la mairie de Pompignac et de sa demande de diminution de son temps de travail, il convient de supprimer un poste au tableau des effectifs ATA première classe à temps complet.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Il convient tout d'abord de régulariser le tableau des effectifs suite à la CAP du 4 juillet avec la création d'un poste ATEA Principal 1^{ère} classe à temps non complet non créé lors de la délibération présentée le 9 juillet dernier.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit au 1/07/2018

<u>GRADE</u>	<u>AUTORISES</u>	<u>POURVUS</u>	BESOIN	CREATION	NOUVELLE SITUATION
ATEA principal 1ère classe Temps non complet	4	4	1	1	5

D'autre part, suite au recrutement de l'un de nos ATEA principaux 1^{ère} classe actuellement à temps complet par la commune de Pompignac à temps non complet, je vous propose de supprimer un poste à temps complet et de créer un poste à temps non complet au 1/09/2018.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1/09/2018 :

GRADE	AUTORISES	POURVUS	SUPPRESSION	CREATION	NOUVELLE SITUATION
ATEA principal 1ère classe Temps complet	14	14	1	0	13
ATEA principal 1ère classe Temps non complet	5	5	0	1	6

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

N° 20 - Création d'un poste d'infographiste

Mme PITOT : Comme nous l'avons délibéré au dernier Conseil municipal, il me semble, l'agent qui était mis à disposition pour l'association Talence Événements a souhaité mettre fin à cette mise à disposition. Et donc, il y a la nécessité de recruter un agent. Sachez que l'agent mis à disposition est actuellement en disponibilité.

M. LE MAIRE : Le vote ? Pour.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Lors du conseil municipal du 15 janvier 2018, je vous informais que la ville mettait fin à la mise à disposition d'un salarié de Talence Evènements conformément à son souhait.

Aussi, je vous propose de créer un poste d'infographiste en mesure d'exécuter les missions qui étaient confiées précédemment à cet agent, sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Missions principales :

- Conception et mise en page des supports de communication
- Recherche iconographique et traitement d'images
- Création de visuels, d'infographies
- Traitement PAO et suivi des dossiers, de la conception à l'impression
- Suivi et vérification de la production de documents et supports imprimés

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet

Rémunération :

La rémunération allouée à l'agent est fixée en référence au 7^{ème} échelon du grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe (IB 475 - IM 413) et suivra les augmentations de la fonction publique.

Il percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer le poste d'infographiste à compter du 18/09/2018 pour une durée de 1 an dans les conditions exposées ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

N° 21 - Actualisation de la répartition du temps de travail des animatrices en ateliers d'arts plastiques en contrat à durée indéterminée

Mme PITOT : Il s'agit tout simplement de l'une des conséquences des nouveaux rythmes scolaires. Comme nous sommes revenus à quatre jours, la Ville a supprimé les deux interventions d'une heure et demi lors des TAPS pour les répartir le mercredi matin. Il s'agit donc d'une simple répartition horaire.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Le 16 janvier 2017, le conseil municipal a modifié la répartition des heures affectées aux animateurs des arts plastiques. Les nouveaux rythmes scolaires ne permettent plus d'organiser 1 h 30 d'atelier pour les TAP, mais permettent l'ouverture d'ateliers le mercredi matin.

Aussi, pour ces 2 postes, la ville souhaite répartir leurs heures autrement :

Premier poste : 12h30 sur 34 semaines scolaires se répartissant comme suit : 12 h d'animation pour les ateliers d'arts plastiques du Forum des Arts +30 mn par semaine (ou 2 h/mois) de temps de réunion.

De plus, l'animatrice interviendra sur des ateliers en direction du service de la Petite Enfance sur la base d'un forfait annuel de 148 h.

Deuxième poste : 15 h 15 sur 34 semaines scolaires se répartissant comme suit : 14 h 45 d'animation sur les ateliers d'arts plastiques du Forum des Arts + 30 mn par semaine (ou 2 h/mois) de temps de réunion.

La rémunération reste fixée en référence à l'Indice Majoré 743 et suivra les augmentations de la fonction publique ainsi que le versement de la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- actualiser la répartition du temps de travail des deux animatrices d'ateliers d'arts plastiques à compter du 18 septembre 2018,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

N° 22 - Fin de mise à disposition de fonctionnaire

Mme PITOT : Vous avez pu, pour chaque renouvellement, donner votre avis. Donc, il s'agit aujourd'hui d'accéder à la demande de l'agent de mettre fin à la mise à disposition, comme je vous le disais au préalable.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Lors du conseil municipal du 19 mars 2018, vous avez autorisé Monsieur le Maire à renouveler la mise à disposition d'un agent communal auprès de Talence Evènements.

A la demande de l'agent, cette mise à disposition prend fin à compter du 27 août 2018, en accord avec l'association Talence Evènements.

Je vous propose donc :

- de prendre acte de la fin de mise à disposition de fonctionnaire auprès de l'association Talence Evènements et de la réintégration de cet agent dans les services municipaux à compter du 27/08/18.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

N° 23 - Mise à disposition d'un Directeur des Systèmes d'Information par Bordeaux Métropole

Mme PITOT : La délibération ici est tout simplement une volonté de conventionner avec Bordeaux Métropole en vue de la mise à disposition d'un directeur systèmes informatiques pour le compte de la Ville pour une durée du 15 octobre 2018 au 31 décembre 2018. Pourquoi cette mise à disposition ? Lorsque nous avons fait appel des candidatures, nous avons reçu plus de 50 CV. Nous avons reçu 8 candidats qui ont été retenus pour les entretiens qui ont été réalisés au cours du mois de juillet. Notre choix final s'est orienté vers un agent de la Métropole bordelaise. Il nous semblait plutôt judicieux, plutôt que de rompre le contrat de la Métropole bordelaise pour faire un contrat au niveau de la mairie de Talence, pour repartir après sur la Métropole bordelaise, de faire tout simplement une mise à disposition. En plus, cela permettra un passage en douceur, c'est-à-dire que l'agent va pouvoir finir les missions qu'il a pour la Métropole bordelaise et la Métropole bordelaise prendra en charge tout ce qui est partie congés payés.

Mme RAMI : J'aurais voulu savoir ce qu'il en était de ce personnel après le 31 décembre 2018 ?

Mme PITOT : Il restera agent de la Métropole bordelaise.

Mme RAMI : Mais toujours à disposition de Talence ?

Mme PITOT : Au vu des avancements du projet.

M. LE MAIRE : Tout dépendra de l'évolution des projets de mutualisation que je vous soumettrai au vote.

Mme RAMI : Donc, cela veut dire que nous restons toujours sur la même logique de mutualisation d'un poste.

M. JESTIN : Le terme « mise à disposition » n'est pas le bon. Sous l'autorité fonctionnelle du maire de Talence.

M. LE MAIRE : La mutualisation, comme je vous l'avais dit, nous attendons des éléments concrets dans les prochaines semaines et donc la décision finale reviendra au Conseil municipal de m'autoriser à signer ou pas le transfert de l'activité informatique à compter du 1^{er} janvier 2019.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Comme suite au départ du Directeur des Systèmes d'Information de la ville en mars dernier, la collectivité a réorganisé les missions du service informatique en vue du recrutement d'un nouveau Directeur des Systèmes d'Informations qui s'est déroulé au cours de cet été.

Après analyse des candidatures reçues, le choix de la collectivité s'est orienté vers un agent travaillant actuellement à la Direction Générale Numérique et Systèmes d'Information (DGNSI) de Bordeaux Métropole en la personne de Monsieur Cédric CHAUBARON, Ingénieur principal.

A cet effet, et dans le cadre de l'attente d'un positionnement de la ville de Talence en fin d'année concernant la mutualisation des systèmes d'information en cycle 4, il est apparu pertinent d'envisager une mise à disposition de cet agent en lieu et place d'un recrutement classique.

Par ailleurs, compte tenu du fait que cet agent doit mener à terme les projets qui lui étaient confiés par Bordeaux Métropole, il convient d'envisager une mise à disposition au profit de la commune sur la base d'un forfait de 45 jours, correspondant à deux mois d'activité, à répartir entre le 15 octobre et le 31 décembre 2018.

En contrepartie de cette mise à disposition, la ville procédera au remboursement du salaire brut perçu actuellement par cet agent sur ladite période, soit 9 920,58 €.

Ceci vous étant exposé, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent métropolitain au profit de la ville de Talence pour assurer la mission de Directeur des Systèmes d'Information sur la période du 15 octobre au 31 décembre 2018.»

N° 24 - VidéoMix 2019

M. FARGUES : Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit de voter cette délibération pour laquelle il s'agit de reconduire la 3^e édition de VidéoMix qui, cette année encore, a été un franc succès concernant la possibilité pour des jeunes collégiens et structures partenaires de la Ville tel que le CAJ de découvrir les métiers, je ne vais pas dire du cinéma, mais les métiers de la vidéo, puisqu'ils ont la possibilité d'être à la fois acteurs, producteurs, metteurs en scène, de pouvoir travailler sur les coulisses et le montage de ce genre de courts-métrages. Pour cette année, la thématique était «Ensemble». Je sollicite votre bienveillance et le service jeunesse est également à l'écoute pour avoir des idées de thématiques. Cette année, nous avons été un petit peu victimes de notre succès, puisque 77 jeunes ont pu participer. Nous avons un petit peu dérogé en termes de places. Nous avons été, bon an mal an, obligés de devoir en refuser un petit peu. Pour la 3^e édition, nous allons essayer d'accepter tout le monde. Les campagnes de publicité se font en amont dans les collèges. La restitution se fait à l'UGC de Talence. Je vous invite vraiment à venir à la restitution de ces courts-métrages. C'était la première édition que je suivais. S'il y a vraiment un travail de qualité qui est fait avec les jeunes par la société de production qui était la société Pirates, a priori il semblerait que ce soit celle-ci qui encadre encore cette année, mais vraiment, je vous invite à venir y assister.

Donc, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue.

M. GUERIN : On nous demande d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents relatifs à l'organisation et à son financement. Y a-t-il un budget pour 2019, parce que je vois en annexe le budget 2018 ?

M. FARGUES : Tout à fait, vous avez le budget de 2018. L'idée est de repartir sur les mêmes bases, ni plus ni moins. Pour cette année en 2018 la petite particularité que nous avons acceptée, c'était le making-of qui coûte 1 080 €.

M. GUERIN : D'accord, donc même budget.

M. FARGUES : Oui, budget constant.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Juste rappeler que ce projet est aussi soutenu par le Département en partie directement, puisqu'il y a une demande de subvention. Je suis toujours ravie de porter cette demande, mais aussi via les collègues puisqu'il y a des subventions particulières sur les projets qui sont dédiés à cette action qui est absolument intéressante et qui ouvre pour des jeunes des perspectives qu'ils n'avaient pas forcément

envisagées, en particulier sur le rapport à l'image et la fabrication d'images, ce qui permet toujours d'avoir une réflexivité citoyenne sur comment je décrypte une image et comment elle est composée. Il me semble que dans ces moments où les jeunes sont abreuvés d'images, il est tout à fait nécessaire de leur donner un recul vis-à-vis de ces images.

M. VILLEGA-ARINO : Pour avoir participé depuis le début à la création de ce projet en votre compagnie, Denise, je peux témoigner de votre attachement à ce projet. Par contre, ce serait bien que vous stimuliez un petit peu plus vos instances financières.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je le fais.

M. LE MAIRE : Oui, puisque les 900 € de subventions ne correspondent qu'à 5 %. 95 % pour la Ville et 5 % pour le Département, cela nous ramène à notre débat de tout à l'heure.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Vous savez très bien que le Département soutient moult projets sur le département et le département est grand.

M. LE MAIRE : Comme votre collègue, je ne faisais qu'établir un chiffre qui est de 95 % pour la Ville et 5 % pour le Département. Rien d'autre. Ni voyez pas une critique.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Cela pourrait être 0.

M. LE MAIRE : C'est l'argent du Département, pas celui des conseillers départementaux.

M. VILLEGA-ARINO : C'est juste factuel.

M. LE MAIRE : C'est un choix politique. 95 % pour la Ville, je vous le confirme.

DELIBERATION

Monsieur FARGUES, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse, expose :

«La Ville de Talence met en place depuis 2 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDEOMIX. Chaque année, un thème est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2018 placée sous le thème «Ensemble», 77 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages à travers des ateliers réalisés sur plusieurs mois au sein des collèges et structures partenaires mais également lors d'une semaine de stage au sein du service Jeunesse.

La projection finale au cinéma UGC Talence Universités ayant accueilli 400 personnes fut l'occasion de visionner l'ensemble des réalisations, et comprendre les étapes vécues par ces jeunes dans la conception de leurs films.

Fort du bilan positif des deux premières éditions, nous avons demandé au Service Jeunesse de reconduire cet événement sous le même format avec un temps fort de restitution programmé au printemps 2019.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/18

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Ne me reprochez pas encore l'ordre. Je le prends dans l'ordre numéro 1. C'est notre collègue d'Europe Écologie Les Verts sur la gare de la Médoquine.

1 - Gare de la Médoquine – EELV

M. GUERIN : Monsieur le Maire,

La Ville de Talence a lancé cet été une pétition pour la réouverture de la gare de la Médoquine. Depuis plus de 20 ans, les écologistes talençais défendent ce sujet, se heurtant à l'inertie des uns ou même à l'opposition d'autres. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous réjouir de cette récente déclaration d'intérêt et d'intention. Cependant, au-delà d'une pétition, il faudrait une volonté politique forte de tout le Conseil municipal appuyée par des compétences ferroviaires utiles pour aboutir sur ce dossier aussi technique que politique.

Après le groupe de travail enfin initié fin 2016 sur notre demande et abandonné avec le départ du chef de cabinet du maire de l'époque, nous renouvelons ici nos propositions d'un travail collaboratif avec des élus et l'association TGM afin de faire avancer concrètement ce dossier sur la base des études EGIS de 2016-2017 et sur des nouvelles études commanditées par le Président de la Métropole.

Nous souhaitons que la gare de la Médoquine rouvre et qu'elle soit aménagée en pôle d'échanges multimodaux avec des arrêts de train sur les lignes de la ceinture vers le Médoc et sur la ligne Bordeaux/Arcachon/Dax. Pour ce faire, quels sont les partenaires, procédures et actions que vous pensez mettre en œuvre pour obtenir la création d'un véritable pôle d'échanges multimodaux sur le site de la Médoquine ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre. Effectivement, M. le Sénateur vous l'a rappelé, actuellement nous bénéficions d'un certain alignement des planètes, mais étant Basque et donc passablement têtu, je ne m'en sortirai qu'une fois que nous aurons effectivement sorti définitivement l'annonce de la réouverture de la gare de la Médoquine. Ce que je peux vous dire, mon cher collègue, c'est que suite à ma dernière réponse, je vous en avais parlé lors du dernier Conseil municipal du 9 juillet, je vous ai détaillé ce jour-là les avancées institutionnelles obtenues dans ce dossier vital pour Talence, mais pas seulement. Pour rappel, les derniers échanges avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les services métropolitains et SNCF Réseau ont confirmé l'intérêt de chaque partenaire pour mener à bien la création de cette desserte tant espérée depuis de nombreuses dizaines d'années sur la base d'une fréquentation potentielle de 4 500 voyageurs/jour. Lorsque l'on regarde tous les jours notamment toutes les personnes qui prennent l'A63 en direction ou en provenance du bassin d'Arcachon et du Sud du département, tout cela prend son sens, sur les deux lignes, celle du Verdon et celle d'Arcachon. Vous le savez, la Ville a lancé un plan de communication ambitieux et déterminé, à la hauteur de l'enjeu que constitue cette

desserte multimodale non seulement pour notre Ville, mais également pour le territoire métropolitain et au-delà. Nous parlons là d'un bassin de vie de près de 140 000 personnes desservi potentiellement par cette gare avec les employeurs, les établissements d'enseignement structurant. Cette communication que nous avons lancée est la traduction d'une volonté sans faille de celle également maintes fois réitérée de mon prédécesseur Alain CAZABONNE qui s'est toujours battu, ainsi que l'ensemble des élus, pour porter ce projet. Donc, bien sûr, nous allons y associer l'ensemble des élus pour une réouverture dans un horizon viable, c'est-à-dire aux alentours de 2022-2023. Dans ce combat et depuis quelques mois, nous bénéficions – et je tiens à le saluer publiquement – du soutien inconditionnel du Président de Bordeaux Métropole qui, d'ailleurs, en a refait état lors de sa conférence de presse de rentrée il y a quelques jours. Au niveau de la communication, nous avons diffusé une pétition pour la création d'un pôle multimodal à Talence Médoquine qui a recueilli à ce jour près de 4 000 signatures, dont 3 000 en ligne. Cette pétition s'articule avec celle déjà déposée par l'association Gare multimodale Talence Médoquine avec qui nous entretenons des contacts réguliers afin d'utiliser notamment leur expertise. Nous avons visité les infrastructures ferroviaires, notamment la gare de Pessac-Alouette qui présente des similitudes par rapport à l'accès PMR et les futures dessertes pour le TCSP. Des rendez-vous très nombreux. Et puis, la production de notes pour éclairer les éléments transmis par SNCF Réseau, puisque je vais vous le dire, quand on parle de sillons et de SNCF Réseau, on part dans des technicités qui sont parfois très importantes. Un tractage aura lieu cette semaine dans le cadre de la Semaine de la mobilité pour sensibiliser les habitants autour des enjeux liés à la halte en termes d'amélioration de la desserte ferroviaire, de lutte contre la pollution, de congestion du trafic automobile et d'accès au domaine universitaire de Carrère qu'on oublie souvent et de Talence, Pessac et Gradignan.

À côté de ces actions destinées au grand public, une communication auprès des collectivités concernées est également en place pour ne pas faire retomber la pression et rappeler à tous les élus le potentiel et l'intérêt évident de la réouverture de cette halte. À ce titre, je signerai un courrier à l'attention de Mme la ministre des Transports, Élisabeth BORNE, qui, d'ailleurs, lors de la présentation de son dernier plan, a insisté sur ces dessertes locales. Un courrier sera adressé à l'ensemble des parlementaires girondins dont certains ont déjà été sensibilisés personnellement lors de rendez-vous. Un courrier sera adressé aux 183 conseillers régionaux – autorité, je vous le rappelle, compétente, toujours compétente pour ces éléments-là. Enfin, un courrier aux maires métropolitains et maires des villes desservies par les deux lignes du Verdon et d'Arcachon. Je vous proposerai également une motion commune avec l'ensemble des maires métropolitains et les maires des lignes TER pour définitivement acter le consensus politique autour de cette desserte d'intérêt général. Enfin, comme vous le rappelez justement, un groupe de travail multipartisan, où d'ailleurs l'association de Talence gare Médoquine avait été invitée à siéger par l'intermédiaire de Germain SUYS, avait été institué par la Ville. Il constitue l'instance légitime pour faire le point sur le sujet, évoquer les avancées et les éventuels freins, et déterminer la stratégie cohérente pour faire aboutir cette desserte à Talence. Le groupe ne s'était plus réuni depuis novembre 2016, car la situation à l'époque semblait bloquée. Je vous propose donc de réactiver ce groupe de travail après les prochaines échéances qui confirmeront les scénarios envisagés. Première échéance : comité de pilotage sur l'étude des besoins ferroviaires sur la Métropole cofinancé par la Région et la Métropole qui aura lieu le 24 septembre. Puis la commission permanente du 9 octobre à la Région qui déterminera le financement de l'étude d'exploitation que la Région s'est engagée

à commander auprès de SNCF Réseau. Dernier élément et qui date d'ailleurs d'hier, comme quoi le décathlon rassemble, j'ai parlé personnellement de ce dossier – comme l'avait d'ailleurs fait M. CAZABONNE en son temps auprès de M. Alain ROUSSET, président du Conseil régional ; collectivité compétente pour le transport ferroviaire et qui m'a assuré de son plein et entier soutien sur cet élément.

Je vais être clair, il y a des choses techniques et des travaux pour une somme modique qui pourront être engagés, mais là où il y a une volonté il y a un chemin. Je vous l'avais rappelé la dernière fois, il faut que nous dépassions les clivages politiques et les éléments qui appartiennent au passé pour offrir, pas aux Talençais simplement, mais à toutes les personnes qui sont aujourd'hui dans les embouteillages et toutes les personnes qui aimeraient utiliser le train au quotidien, une véritable desserte. La gare de la Médoquine deviendrait immédiatement la deuxième gare de Bordeaux Métropole la plus utilisée. Et nous parlons de la seule gare en France qui n'est pas ouverte dans une commune de 40 000 habitants. C'est un non-sens. À nous, collectivement et individuellement de la faire rouvrir. La politique de la communication que nous avons pu voir n'a qu'un seul but et nous aurons d'ailleurs l'occasion de faire une parution dans un grand quotidien régional dont je ne peux pas citer le nom aujourd'hui, cette semaine, de manière à faire juste comprendre quelque chose. Il ne s'agit pas de faire une culture de la communication, mais simplement bien faire comprendre qu'on a un enjeu simple, mais d'avenir. La voiture n'est pas l'avenir dans les métropoles. En revanche, les transports doux et collectifs, eux, le sont.

M. GUERIN : Je vous remercie pour cette longue réponse très précise et tout en étant générale. Surtout, je me félicite que toutes les valeurs concernant la mobilité douce, etc., soient portées par tout le Conseil municipal. Après, la communication, je pense qu'au jour d'aujourd'hui plus qu'une communication auprès du public, cela doit être du lobbying auprès des politiques. Nous sommes bien d'accord. Je pense que nos efforts y compris financiers pour l'instant ce n'est pas de la communication, c'est plutôt du lobbying. Nous attendons la remise en œuvre de ce groupe de travail qui permettra de bien repréciser. J'ai entendu des notions de desserte, de halte, etc. Effectivement, tel que c'était bien reprécisé dans notre question orale, même si cela peut être progressif, l'objectif à terme est bien d'avoir une réflexion pour un pôle d'échange avec une réouverture de la gare et donc un arrêt, mais au-delà de cela un arrêt sur le Médoc, mais au-delà de cela la création de quais et des dessertes sur la ligne Arcachon et au-delà. Plus l'aspect pôle d'échange puisque cela a une vocation de lien avec tout l'intérêt métropolitain, donc un pôle d'échange avec tous les transports en commun métropolitains.

M. LE MAIRE : C'est bien l'objet et vous pouvez compter sur mon entière détermination.

M. GUERIN : Nous sommes enfin compris et entendus. C'est parfait. Cela avance. Félicitations.

2 – Site Lamartine– EELV

Mme DE MARCO : Cette question orale concerne le site Lamartine. Monsieur le Maire, l'université de Bordeaux, propriétaire du parc de l'Institut Lamartine, site IUFM, 40 rue Lamartine, semble vouloir se séparer de ce site. Sa situation exceptionnelle en centre-ville, proche du tramway avec une protection au PLU d'un espace boisé à protéger très restreint

et un classement peu contraignant du château de Salles B1133 laisse présager une énième opération immobilière sur ce site. Nous vous précisons qu'un leg dont a bénéficié l'État conditionnait l'usage des lieux à des fins de recherche. Monsieur le Maire, comment allez-vous protéger ce site arboré remarquable de l'urbanisation et faire respecter les conditions juridiques du leg ?

M. LE MAIRE : Mme FABRE-TABOURIN et Mme IRIART vont collectivement vous répondre.

Mme IRIART : Nous vous proposons de répondre à deux voix à cette question orale qui recouvre deux dimensions. D'une part, une dimension relevant de la stratégie patrimoniale de l'université et d'autre part des questions liées à la protection de la parcelle 40 rue Lamartine pour laquelle Frédérique FABRE vous répondra.

Concernant le premier point, il s'avère que l'université de Bordeaux n'est pas propriétaire de cette parcelle, mais n'en est jusqu'à la dévolution qu'affectataire. Dans cette perspective, sur l'ensemble du patrimoine que l'État est susceptible de lui céder et dont j'ai parlé tout à l'heure en début de Conseil, l'université doit produire un schéma directeur à 5 et 20 ans portant un schéma économique soutenable à long terme et au service du développement de l'université. D'où effectivement l'idée de valoriser une partie de ce patrimoine foncier futur et de générer des revenus récurrents de sorte que dans 30 ans les bâtiments d'enseignement et de recherche ne se retrouvent pas dans l'état de vétusté que nous connaissons aujourd'hui. Rien n'indique à ce stade que l'université prendra la décision de se séparer de ce site. Par ailleurs, selon mes informations, l'acquisition du site s'est faite suite à une expropriation au détriment de la famille OLIBET le 18 août 1944. Il ne serait donc en aucun cas question d'un leg avec les contraintes y afférant.

Mme FABRE-TABOURIN : Ces précisions posées, je vais me pencher sur la partie des protections patrimoniales de site. Il me semble que nous n'avons pas la même lecture du PLU que vous avez pourtant consulté. Comme vous l'indiquez, c'est bien la Ville de Talence qui a inscrit des protections patrimoniales et paysagères au PLU, et ce, depuis des années sur ce site. Vous citez des protections peu contraignantes du château de Salles. Or, ledit PLU interdit sa démolition sauf procédure de péril irrémédiable et contraint les possibilités d'extension qui ne peuvent en aucun cas dénaturer la composition du bâtiment d'origine. Vous faites état de peu d'espaces boisés à conserver en omettant de préciser que l'ensemble de la parcelle est couverte par un espace paysager à protéger. Mais ce qu'il me semble surprenant, c'est qu'en tant que membre de la commission d'urbanisme, je vous ai proposé de formuler des propositions dans le cadre de la 9^e modification du PLU à venir. Que ce soit pour ce site ou l'autre, je n'ai pas été destinataire de propositions de votre part. Ce qui me semble encore plus surprenant, c'est que dans ladite commission d'urbanismes où vous siégez, je vous ai présenté les nombreuses propositions de la Ville de Talence dans le cadre de la 9^e modification dont beaucoup sont très innovantes et pionnières en matière de développement durable. Et parmi celles-ci – je vous rappelle, puisque cela a dû vous échapper – la Ville de Talence a demandé un classement du site de Lamartine ne permettant plus que la réalisation de constructions en R+1+combles alors que le règlement permet aujourd'hui des constructions de logements en R+6. Gageons que vous nous soutiendrez auprès de la Métropole pour obtenir cette préconisation de la Ville dans le cadre

de la prochaine modification du PLU. Je porte à votre connaissance que le devenir interpelle la municipalité autant que vous et que nous serons attentifs à son évolution, et que nous n'autoriserons le cas échéant qu'un urbanisme concerté avec l'ensemble de la population et le voisinage naturellement. Nous l'avons d'ailleurs fait connaître récemment au président de l'université, car comme vous nous avons été interpellés justement par des voisins inquiets.

M. LE MAIRE : Ces réponses vous satisfont-elles, Mme DE MARCO ?

Mme DE MARCO : Je vous remercie. Je réponds juste à Mme IRIART concernant justement le fait que la famille OLIBET, était propriétaire de ce site qui a été saisi au lendemain de la Libération. Renseignement pris, c'est vraiment une piste que j'ai essayé d'explorer, ce ne serait pas le cas. Il y a eu très peu d'expropriations au lendemain de la Libération. Je vous demande, parce que j'ai d'autres témoignages de chercheurs qui persistent à indiquer que ce site a été légué justement pour la recherche. Je vous demande s'il est possible de fouiller un petit peu cette piste. C'est juste une information que je vous apporte.

Mme IRIART : Nous allons fouiller quoi qu'il en soit. Néanmoins, cela mérite que vous utilisiez le conditionnel comme je l'ai fait.

Mme DE MARCO : Je peux le mettre au conditionnel. Il semblerait que ce soit un leg, comme je l'ai indiqué et que ce ne soit pas du tout une saisie au lendemain de la Libération. Il semblerait.

En ce qui concerne la protection et les remarques toujours très agréables concernant les commissions, la modification du PLU, mes interventions, blablabla ... simplement, je tiens à dire que depuis maintenant 2006 nous avons fait de nombreuses propositions dans le cadre du PLU et je vois que vous vous êtes inspiré de quelques propositions pertinentes certainement que nous avons faites à la dernière modification du PLU, à la révision du PLU. Sur ce, je vous demande donc de les lire très attentivement. Je n'ai pas besoin de rappeler à la 9^e modification toutes les propositions que nous avons faites à la première, deuxième, etc., jusqu'à la huitième. Regardez donc les documents. Je les tiens à votre disposition. Je vois que vous les connaissez. Et désolée, je ne vais pas me répéter une énième fois pour la 9^e modification du PLU. Voilà ce que je tenais à vous rappeler.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous remercie beaucoup, Madame DE MARCO. Ce que je vous demandais juste, c'est de vous remémorer les préconisations de la Ville de Talence pour la prochaine modification tout comme j'ai pris le soin, de me souvenir de l'ensemble des vos préconisations sur l'urbanisme talençais sans les oublier. Donc, je reviens systématiquement dessus puisque le PLU est un objet qui évolue constamment. Vous retiendrez juste que la Ville de Talence a déployé l'ensemble des outils à sa disposition pour protéger le devenir de ce site.

M. LE MAIRE : Je confirme les orientations.

3 – Sécurité – Une vraie gauche pour Talence

M. CONTE : Monsieur le Maire, pour lutter contre ce que l'on nomme dans un langage politiquement correct les incivilités et agir pour la tranquillité des Talençais, notre Ville va se doter de caméras de vidéosurveillance comme beaucoup d'autres municipalités. Le dilemme liberté/sécurité n'est pas facile à résoudre, je l'admets. À ce propos, je souhaite connaître l'évolution du nombre des crimes et délits dans notre ville. Devant la montée de l'insécurité et la carence de l'État central en matière d'effectifs de la police nationale, de nombreuses villes ont développé les polices municipales. L'État central instrumentalise le principe de subsidiarité pour limiter ses dépenses en transférant la charge à des niveaux inférieurs, tout ceci pour respecter les diktats du néolibéralisme dans le but de gaver encore plus les 1 % les plus riches. Comme l'ensemble des communes depuis de nombreuses années, Talence est touchée par le désengagement de l'État. Cependant, peu d'élus de la majorité ou de l'opposition osent dénoncer avec vigueur ce désengagement, car ce sont les partis auxquels ils appartiennent qui, au niveau européen, national, régional, départemental et local, gèrent le néolibéralisme. La croissance récente de l'insécurité (des agressions violentes et sanglantes) met au centre des préoccupations l'armement des polices municipales. De nombreuses villes ont armé leur police municipale. Monsieur le Maire, allez-vous demander au Préfet, tant que cette demande est nécessaire, d'armer notre police municipale ? Dans l'affirmative, une question se pose. Il est vrai que les policiers municipaux reçoivent une formation au maniement des armes sensiblement identique à celle des policiers nationaux. Mais ce n'est pas le cas dans tous les domaines. Ainsi, certains experts préconisent de renforcer les tests psychologiques auxquels sont soumis les agents de la police municipale et de les soumettre également à des contrôles d'alcoolémie ou des dépistages de produits stupéfiants. Monsieur le Maire, êtes-vous prêt à prendre en considération l'ensemble de ces éléments dans l'hypothèse où vous décideriez d'armer notre police municipale ?

M. LE MAIRE : Je me prononcerai simplement sur les éléments strictement relatifs à Talence et non pas sur le mondialisme dans votre intervention.

Tout d'abord, au niveau des statistiques concernant l'évolution des crimes et des délits dans notre Ville, la police nationale nous communique lors des réunions mensuelles des chiffres permettant de voir à ce jour une nette décroissance des cambriolages et des agressions, comparaison notamment 2018/2017. J'ai demandé d'ailleurs – et on va me les fournir – un état de ces incivilités comme vous le disiez tout à l'heure, notamment eu égard à la décision que nous avons prise d'éteindre l'éclairage pour voir s'il n'y avait pas de corrélation. Donc, aujourd'hui, je n'ai pas les chiffres exacts à vous communiquer, mais dès que nous les aurons puisque l'été n'est pas terminé, il va s'achever dans une semaine, je vous les communiquerai. Ce qui est sûr, c'est que comme toutes les autres villes qui l'ont fait avant nous, nous ne constatons aucune augmentation des incivilités. Bien au contraire, plutôt une diminution des cambriolages et des incivilités dans des proportions à deux chiffres, donc plutôt très importantes. Donc là, il faut s'en féliciter. En revanche, point noir, ce que l'on appelle la délinquance d'appropriation, selon le terme consacré, celle-là, elle est plutôt en recul. Par contre, les incendies et notamment des choses qui se sont passées dans le secteur est et sur une résidence en particulier ont fait qu'un certain nombre d'incendies volontaires – je pense notamment à un qui aurait pu très mal tourner – ont émaillé le

territoire ces derniers mois. Donc, tout n'est pas rose, mais globalement l'incivilité recule à Talence en tout cas. Vous pouvez compter sur moi, dès lors que nous aurons les statistiques définitives du ministère de l'Intérieur, de la police nationale nous vous les communiquerons de manière à avoir ces éléments-là sur une année complète. Vous l'avez dit, toutes les villes doivent faire face, sinon à un désengagement, à une réorganisation des effectifs de la police nationale, ce qui oblige souvent la police municipale à intervenir sur des missions n'étant pas de leur ressort. Je veux que nous soyons clairs ici. Nous savons très bien qu'aujourd'hui l'ensemble des effectifs, en tout cas une très grande partie des effectifs de la police nationale est consacrée à la lutte contre la menace terroriste et donc a naturellement décru les effectifs qui étaient auparavant chargés de la sécurité au quotidien. C'est triste, mais c'est ainsi. Je crois que les corps armés ont lourdement payé ces derniers temps leur investissement pour cette mission. Au niveau des actions que nous avons mises en place pour la Ville et très récemment puisqu'il s'agit notamment de certaines d'entre elles depuis le 1^{er} septembre. Nous avons souhaité proposer une réponse efficace aux divers défis posés par les incivilités et la sécurité j'allais dire réelle ou plutôt celle qui est ressentie. Là aussi, nous pourrions avoir de longs débats là-dessus. Deux grands axes ont été privilégiés, à savoir le renforcement de la proximité et la prévention. Vous le savez, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, je ne crois pas aux solutions miracles en matière d'insécurité ou je ne crois pas qu'il y ait un outil miraculeux qui puisse permettre de faire juguler la délinquance. Renforcement de la proximité. L'organisation et les horaires de la police municipale ont été revus sensiblement puisqu'aujourd'hui la police municipale patrouille jusqu'à 21 heures tous les jours ouvrés là où elle s'arrêtait auparavant trois heures plus tôt de manière notamment à pouvoir couvrir cette planche horaire. Je veux d'ailleurs le saluer, car cela a été une réorganisation complète. Sectorisation des effectifs par quartier. Lorsque l'on présente notamment en conseils communaux et en PVPV, nous avons mis en place un binôme référent pour chaque quartier de manière à ce que ces agents puissent être identifiés et puissent aussi connaître quartier par quartier les différentes difficultés. Présence municipale au sein du quartier politique de la ville avec – et c'est aussi un choix politique – l'ouverture quotidienne de l'antenne de police de Thouars. Enfin, coordination mensuelle avec la police nationale. Proximité et assurer la prévention avec l'opération encore une fois qui a été un succès cette année de la tranquillité vacances. Dispositif participatif de la tranquillité publique. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Et puis, depuis le 1^{er} février, la création d'une équipe de médiation sociale qui œuvre sur le quartier politique de la ville en priorité, mais pas seulement. Là encore, c'est quelque chose de très statistiquement non quantifiable. Mais ce que je peux assurer – et vous êtes peut-être rassurés vous-mêmes – c'est tout l'effet qu'a cette brigade de médiation modeste – nous parlons de deux agents – sur le quotidien parce que ce sont des gens qui sont aujourd'hui repérés, qui ont fait une période d'immersion et qui permettent de résoudre un très grand nombre de problèmes. Je veux en faire par exemple état notamment sur leur très grande efficacité. Quand nous avons eu des problèmes de rodéo, ce sont eux qui sont allés voir directement les personnes concernées et finalement la meilleure des délinquances, c'est celle que l'on n'a pas à réprimer. Et puis, vous en avez parlé, deux choses. Un chargé de

mission de prévention sécurité qui intervient sur les conflits de nuisances et Dieu sait s'il y en a. Enfin, la vidéoprotection. La vidéoprotection sera installée. Nous sommes encore en train de regarder les problématiques techniques. Nous l'avons indiqué, beaucoup de gens nous en ont parlé. C'est un outil parmi tant d'autres et donc nous l'installerons dans différents quartiers.

Sur la question à proprement parler de l'armement des polices municipales, vous avez parfaitement raison de souligner que l'évolution et l'élargissement de leurs missions et du contexte dans lequel elles travaillent conduisent légitimement à inciter plus qu'hier – nous en discussions tout à l'heure d'ailleurs – à la réflexion, y compris à la lumière des pistes que vous avez suggérées. Je voudrais d'ailleurs faire état de quelque chose qui s'est passé la semaine dernière, indépendamment de l'armement ou pas de la police municipale, mais deux de nos agents ont été blessés à la suite d'un contrôle par un automobiliste qui trouvait que l'attente était trop longue. Heureusement, cette personne a pu être interpellée et répondra de ses actes. Les policiers en cause ont bénéficié d'arrêts maladie et sont aujourd'hui sur le terrain. Rien de grave, mais cela aurait pu l'être. Talence n'échappe pas à la règle et les policiers municipaux de notre Ville ont également soulevé auprès de moi, notamment lors de ma prise de fonctions, ils l'avaient fait aussi auprès de mon prédécesseur, mais je crois que le temps là-dessus évolue beaucoup sur cette problématique. Ils accomplissent une mission délicate qui, parfois, les met dans des postures particulièrement difficiles pouvant justifier l'évolution de leur équipement. J'ai donc demandé sur la base de ce constat-là à l'administration et au directeur général des services de procéder à une réflexion approfondie sur le sujet afin d'éclairer les décisions que nous pourrions prendre tant en mesures d'opportunité sur le type et les conditions d'équipement. Quand on parle d'armement, on peut y voir des caméras pétiens, des armements, le type d'armement, létal, pas létal, etc. Pour l'heure et pour répondre précisément à votre question, je n'ai donc pas dans l'immédiat prévu de demander à M. le préfet l'armement de notre police municipale. Cette décision n'est pas une fin en soi, mais un moyen de compléter la réponse globale que nous proposons à nos administrés en matière de sécurité et de prévention. Pour rester sur les propos de Stéphane AMBRY en début de séance, je pense que ce type de sujet s'inscrit pleinement dans la lignée de ceux pour lesquels nous pourrions être amenés à avoir un échange constructif, serein ensemble. Nous serons donc amenés à en reparler à la lumière du rapport qui me sera remis normalement à la fin de l'année par les services de manière à savoir si nous faisons ou pas évoluer l'armement de notre police municipale.

M. CONTE : Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Maire. C'est très, très bien argumenté. Effectivement, je vois qu'il y a un effort qui est fait dans notre Ville, mais moi, ce qui m'inquiète, je ne voudrais pas être alarmiste, je ne suis pas non plus pour l'instauration de Lucky Luke un peu partout, ce n'est pas cela le problème. Vous allez nommer une commission, c'est très bien. Cette commission va remettre un rapport dans trois mois. C'est cela. J'espère que d'ici trois mois nous n'aurions rien à déplorer. Après, que nous prenions une décision commune, d'accord, mais je souhaite qu'il n'y ait pas d'incident majeur.

M. AMBRY : Veux-tu que nous les armions tout de suite ?

M. CONTE : Non, je ne veux pas que nous les armions tout de suite, mais il y a eu des blessés. Je pose la question. On nomme une commission, c'est bien. OK.

M. CAZABONNE : Juste un complément d'information qui n'est pas en lien direct avec la question, mais sur la sécurité. Je viens de participer à une commission d'enquête pendant trois mois sur la sécurité intérieure française et le malaise des forces de sécurité. Nous avons auditionné des policiers, des gendarmes, les états-majors, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice. Nous constatons une chose, c'est que l'État actuellement a de très grosses difficultés pour assurer ses missions de sécurité. Il faut savoir que pour la police nationale il y a 20 millions d'heures supplémentaires qui ne sont pas payées. Donc, un désarroi des policiers, notamment ceux qui vont dans leur premier poste en région parisienne, avec la difficulté de se loger. Il y a de très gros problèmes de recrutement et de financement. Pareil pour la gendarmerie qui a des problèmes d'équipement. Face à cela, l'État a donc suggéré que la police municipale puisse prendre une partie des missions, ce qui est un moyen, je vous le concède, de se départir un peu de ces dépenses. Là où cela se complique un peu, c'est qu'il y avait, vous le savez, une expérimentation des caméras individuelles qu'avaient les policiers. Le Sénat avait souhaité qu'on l'étende également aux pompiers et à d'autres corps qui ont besoin d'être protégés des agressions. Cette expérimentation pour les mairies s'arrêtait le 21 juillet. Naturellement, comme elle a été très positive, tout le monde pensait qu'elle allait être généralisée. Il y a des maires qui ont continué à le faire, qui se sont vu rappeler à l'ordre par les préfets disant : «Cela s'arrête le 21 juillet, il faut une décision du ministre pour poursuivre». Aujourd'hui, ce n'est pas très clair. J'ai interrogé, par un de mes attachés à Paris, pour savoir où en était cette décision aussi bien pour l'armement que pour les caméras, il semblerait que la décision qui vient du ministère soit de dire : «Il faudra que le maire demande au préfet pour des missions ciblées l'autorisation de», ce qui serait un peu en contradiction avec l'ancien système où on demande l'armement et où on avait même des aides pour. Cela en était là la semaine dernière. C'est ce qui est actuellement acté. Il est urgent d'attendre afin de savoir ce que seront les mesures de l'État. Il n'empêche qu'il y a une nécessité par rapport à la sécurité, mais c'est un peu compliqué la sécurité parce que l'armée vient renforcer la police. Là aussi, ce sont les budgets militaires qui viennent aider pour la sécurité, ce n'est pas la mission de l'armée. C'est très compliqué. Nous sommes là sur le plan, des décisions ministérielles.

M. LE MAIRE : Merci pour cet éclairage. Que nous soyons bien clairs, bien sûr personne ne souhaite tout cela, mais la décision d'armer est une décision lourde. Vous l'avez dit tout à l'heure, il ne s'agit pas simplement d'un armement. C'est quel armement, quelle formation. Formation notamment psychologique. S'il faut y recourir, nous y recourrons, mais moi, je veux le faire, pas à travers une commission – soyons bien clairs sur mes propos. Nous avons eu une vraie demande de la part de certains policiers municipaux qui ont dit : «Nous avons ce sentiment d'insécurité». D'autres nous ont dit : «Nous pensons que l'armement va

faire évoluer le contact que nous pouvons avoir avec les uns et les autres». Nous avons mis en place un tas de choses. Je vous ai parlé tout à l'heure de la brigade de médiation qui a aujourd'hui des résultats très concrets. Moi, ce que je vous ai proposé tout à l'heure, c'est un rapport de l'administration qui doit permettre aussi, à la lumière de ce qu'il s'est passé dans d'autres villes – puisque d'autres villes l'ont fait avant nous avec d'ailleurs des résultats qui sont plus ou moins mitigés, il faut bien l'avouer – d'essayer de dire : «Voilà quels sont les avantages, les inconvénients sachant que la solution magique en l'occurrence». Nous discuterons ensemble, peut-être en dehors de cette assemblée, de manière à trouver la meilleure des solutions parce que la seule chose qui primera avant toute chose, c'est que les agents qui sont chargés du service public, quel qu'il soit d'ailleurs, soient pleinement en sécurité sur notre territoire. Et si l'armement pour la police municipale est un des arguments, cela le sera, mais je ne prendrai pas cette décision tant que nous n'aurons pas les éléments factuels.

M. CONTE : Il ne faut pas se méprendre sur ce que j'ai dit. Je ne suis pas pour l'armement avec des mitrailleuses lourdes, etc. Mais nous pouvons envisager des armes non létales pour protéger les citoyens, mais protéger aussi les policiers eux-mêmes qui, j'ai fait quelques sondages, ont des craintes. Il ne faut pas se méprendre.

M. LE MAIRE : Je pense que le sujet est trop sérieux pour pouvoir s'écharper. Puisque nous avons commencé par la concorde en début de Conseil, je vais vous donner la date des trois prochains conseils municipaux. Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 15 octobre 2018 à 18 h, suivi du lundi 26 novembre à 18 h et enfin le lundi 17 décembre à 18 h. L'inconvénient de vous donner des dates très en avance, c'est qu'il pourrait y avoir des choses, mais en tout cas au moins ces agendas sont calés pour les agendas des uns et des autres.

La séance est levée, je vous remercie.

La séance se termine à 20 H 30.